



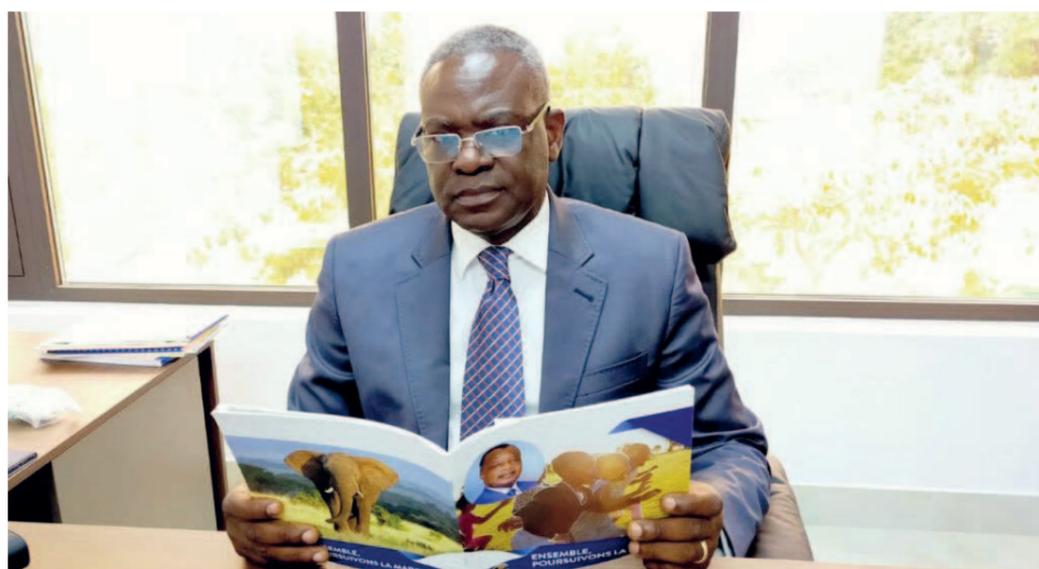
PRÉSIDENTIELLE DU 21 MARS

Le porte-parole de Denis Sassou N'Guesso s'exprime

Directeur national adjoint de campagne et porte-parole du candidat Denis Sassou N'Guesso à la présidentielle du 21 mars, Anatole Collinet Makosso évoque dans une interview exclusive aux Dépêches de Brazzaville la victoire du chef de l'Etat sortant avec un score sans appel de 88,57%, et rappelle les défis qui attendent l'élu les cinq prochaines années.

Décrivant avec une bonne dose de satisfaction le parcours de celui qui commande aux destinées du Congo depuis bientôt quatre décennies, Collinet Makosso trouve dans l'adhésion des Congolais au projet de société de Denis Sassou N'Guesso, « Ensemble, poursuivons la marche », le résultat de l'attachement à un dirigeant qui marque de son empreinte la transformation du Congo. Et apporte à ses concitoyens des réponses sur les plans sociologique, psychologique et politique.

Que doivent attendre les Congolais de cette nouvelle mandature, quelle sera la place des jeunes et des femmes, comment faire de l'agriculture un levier pour la diversification de l'économie ? Le porte-parole de Denis Sassou N'Guesso répond à toutes ces questions et, actualité oblige, revient aussi sur la disparition de l'un des candidats à l'élection, Guy-Brice Parfait Kolélas.



Anatole Collinet Makosso

Pages 4-5

FOOTBALL

La Fécofoot dissout les staffs techniques des équipes nationales hommes

Dans une décision publiée le 3 avril, la Fédération congolaise de football (Fécofoot) a prononcé la dissolution des staffs techniques des équipes natio-

nales hommes sans en préciser les motivations. Cette dissolution fait suite, à en croire l'instance nationale du football congolais, à l'élimi-

nation de toutes les équipes nationales masculines aux différentes compétitions internationales.

Page 12

Delvin Ndinga dit pourquoi il a parlé



Au lendemain de la débâcle des Diables rouges face à l'équipe bissau-guinéenne, l'international congolais, Delvin Ndinga, fustige le comportement du sélectionneur Ngatsono et du vice-président de la Fécofoot, Médard Moussodia, qui seraient à l'origine de la non qualification du Onze congolais à la prochaine Coupe d'Afrique des nations de football. « (...) *J'assume et je maintiens mes déclarations. Lors de ce match à Bissau, il s'est passé des choses que je n'avais jamais vues en dix ans de sélection et qui m'ont poussé à prendre la parole pour que les générations suivantes ne les revivent pas* », déclare-t-il.

Page 13

CONTENTIEUX ÉLECTORAL

La Cour constitutionnelle statue sur les recours en annulation



L'audience relative au contentieux de l'élection présidentielle des 17 et 21 mars derniers s'ouvre ce mardi 6 avril à Brazzaville. Trois recours en annulation introduits respectivement par le candidat Mathias Dzon, Jean-Jacques Serge Yhomby-Opango, allié du feu candidat Guy Brice Parfait Kolélas et Christian Mozoma seront examinés. Ces der-

niers demandent l'annulation et le report du premier tour de la présidentielle remportée par le président sortant, Denis Sassou N'Guesso.

Page 2

Éditorial

Bousculades ?

Page 2

ÉDITORIAL

Bousculades ?

Peut-être pas encore. En attendant lui-même d'être fixé sur les résultats définitifs de l'élection présidentielle du 21 mars dernier - il ne fait aucun doute qu'il va rempiler pour cinq nouveaux printemps -, le président sortant, largement vainqueur d'après les résultats provisoires publiés par le ministre de l'Intérieur, séjourne chez lui, à Oyo.

Denis Sassou N'Guesso épuise les dernières semaines de son mandat gagné en 2016 en échangeant et discutant avec les hôtes de marque qui lui rendent visite sur place. Son homologue Bissau-guinéen, Umaro Sissoko Embalo, a ainsi fait le déplacement d'Oyo il y a quelques jours. Il l'a félicité pour sa victoire et s'est réjoui à l'idée que l'élu s'engage, entre autres, à consacrer son prochain mandat à la cause de la jeunesse.

A ce jour, il ne revient pas que la coquette ville d'Oyo a vu ses hôtels assiégés par des officiels congolais en quête de survie politique ou administrative. La période actuelle, si on peut dire, est dédiée pour l'exécutif congolais à l'expédition des affaires courantes. En plus qu'ils se sont investis à plein temps dans la campagne électorale, ministres, parlementaires, autres responsables politiques de la majorité présidentielle gagnante prennent eux également un petit repos éveillé.

Tous les regards sont aujourd'hui tournés vers le juge du contentieux électoral, la Cour constitutionnelle, qui doit certifier les résultats du 21 mars en statuant sur le recours en annulation introduit par l'un des candidats, Mathias Dzon, qui en conteste la fiabilité. Peut-être se résoudra-t-elle aussi à donner son avis sur la question de la validation de ces résultats du fait du décès d'un candidat, Guy-Brice Parfait Kolélas, en l'occurrence, dans la nuit de dimanche à lundi 22 mars.

S'il n'y a pas de bousculades, ni d'encombres par la nationale numéro-2, sur l'axe Brazzaville-Oyo, Denis Sassou N'Guesso peut donc prendre le temps nécessaire de réfléchir à la charpente de sa future équipe gouvernementale après qu'il aura prêté serment. Les femmes et les hommes qui seront appelés à ses côtés pour donner du vrai à son projet de société « Ensemble, poursuivons la marche », qu'il transformera sous peu en programme de gouvernement seront, on le pense, celles et ceux à qui incombera aussi le challenge de prêcher par l'exemple.

Les Congolais souhaitent ne pas devenir mélancoliques le jour du dévoilement de leurs portraits.

Les Dépêches de Brazzaville

CONTENTIEUX ÉLECTORAL

La Cour constitutionnelle statue sur trois recours en annulation

L'audience relative au contentieux de l'élection présidentielle des 17 et 21 mars derniers se déroule le 6 avril à Brazzaville, a annoncé un communiqué de la Cour constitutionnelle.



Le siège de la Cour constitutionnelle/Adiac

Le juge du contentieux électoral va, en effet, statuer sur trois recours dont deux aux fins d'annulation et de report du premier tour de l'élection du président de la République, déposés par le candidat Mathias Dzon et l'allié du feu candidat Guy Brice Parfait Kolelas, Jean-Jacques Serge Yhomby-Opango. Le troisième recours aux fins du report du premier tour du scrutin des 17 et 21 mars émane de Christian Mozoma.

Le président de la Cour constitutionnelle, Auguste Iloki, prévenait déjà après la réception des résultats provisoires qu'en cas d'irrégularités constatées dans les procès-verbaux, le juge du contentieux électoral appliquera la loi en annulant partiellement ou totalement l'élection. « La Cour appliquera simplement la loi. Ceci au regard des procès-verbaux, des réclamations que feront les candidats qui contestent

l'élection présidentielle », promettait-il.

Notons que selon les résultats provisoires, le président sortant Denis Sassou N'Guesso a remporté le scrutin dès le premier tour avec 1 562 948 voix, soit 88,57% contre 138 433 voix, soit 7,84% pour le défunt Guy Brice Parfait Kolelas, décédé le lendemain du vote. Mathias Dzon qui a déposé un recours en annulation a obtenu 33 496 voix, soit 1,90% ; Joseph Kignoumbi-Kia-Mboungou : 10 607 voix, soit 0,60% ; Dave Uphrem Mafoula : 9 585 voix, soit 0,54% ; Albert Oniangue : 6 908 voix, soit 0,39% ; Anguios Nganguia Engambé : 2 701 voix, soit 0,15. « Conformément aux textes en vigueur, la Cour constitutionnelle va examiner ces résultats et proclamer élu le candidat qui a gagné l'élection présidentielle », assurait Auguste Iloki.

Parfait Wilfried Douniama

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo

Secrétaire des rédactions :

Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossedé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou
Dorly Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaine Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali-Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho, Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville :

Erhiade Gankama

Commercial Pointe-Noire :

Mélaine Eta Tanta

Chef de service diffusion de Brazzaville :
Guylin Ngossima

Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé,
Irin Maouakani, Christian Nzoulani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé
Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service pré-press : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba,
Nely Carole Biantomba, Epiphany Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél. : (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

PARLEMENT

Le Sénat rejette la proposition de loi portant statut de l'artiste

La chambre haute du Parlement a rejeté le 2 avril dernier la proposition de loi portant statut de l'artiste, du spectacle, des arts visuels, graphiques et plastiques, de la mode, de la publicité au motif de quelques incohérences constatées au niveau de la forme du rapport.

Adoptée pourtant en première lecture à l'Assemblée nationale, la proposition de loi a présenté aux yeux de la plénière du Sénat quelques dysfonctionnements, d'où son renvoi à la Commission.

La chambre haute a invité l'initiateur du projet, Léonidas Carrel Mottom Mamoni, deuxième questeur de l'Assemblée nationale et la Commission Education, Culture, Science, Information et Technologie, à harmoniser le texte avant son retour à l'hémicycle pour examen et adoption.

Cette proposition de loi met en exergue le retard qu'accusent la plupart des législations nationales sur le statut de l'artiste malgré les progrès réalisés par l'humanité dans de nombreux domaines de la vie et le Congo fait partie des Etats en retard sur ce domaine même si au plan réglementaire bien des textes existent.

Le Sénat a également procédé à la mise en place des groupes d'amitié entre le Sénat du Congo, du Cameroun et celui de la Corée du Nord. Notons qu'un divers s'est invité à cette plénière du 02 avril portant sur l'exploitation du match Congo-Guinée Bissau.

Quatre sénateurs ont pris la parole pour condamner l'expression « train de sénateur » utilisée par un confrère dans son émission « Magazine de sports ». Ce lien de la débâcle des Diabes-rouges aux sénateurs n'a pas été bien pris par ces derniers, l'assimilant à la limite à une injure.

« Nous avons suivi le journaliste qui faisait des commentaires. Il a tout de suite fait une comparaison de la débâcle de notre équipe aux sénateurs. Que voulait dire cette comparaison. Cette comparaison frise un peu le dénigrement, l'injure à la limite », s'est interrogé l'un d'entre eux.

Prenant la parole à son tour, le président du Sénat, Pierre Ngolo, s'est dit lui aussi quelque peu touché par cette liberté en signifiant, « Je crois qu'ils ne sont pas nombreux à positiver l'interprétation du journaliste », avant d'ajouter, « Nous savons quelle opinion on véhicule lorsqu'il s'agit des sénateurs. L'impression que l'on donne et que l'on entretient, c'est que c'est ici une chambre de (dormeurs), ce sont des gens fatigués dont la contribution est quasi nulle et les joueurs là se comportaient comme des sénateurs. Est ce que l'allusion valait la peine ? », s'est-il interrogé.

Jean Jacques Koubemba

PRÉSIDENTIELLE 2021

Une couverture médiatique en demi-teinte

Le Conseil supérieur de la liberté de communication (Cslc) se réjouit de la couverture médiatique de l'élection présidentielle en dépit de quelques flottements constatés.

De l'avis de nombre de professionnels des médias et autres observateurs avertis, la couverture médiatique de la campagne électorale en vue du scrutin présidentiel du 21 mars 2021 a été en deçà des espérances, en termes d'équilibre informationnel. On a reproché aux journalistes de n'avoir pas organisé des débats contradictoires dans les médias. L'on a dénoncé aussi un contenu informationnel déséquilibré mais au profit du candidat de la majorité.

Le 2 avril à Brazzaville, lors d'un point de presse, le président du Conseil supérieur de la liberté de

communication (Cslc), Philippe Mvouo l'a reconnu. Mais, il estime que de manière globale, les journalistes ont abattu un travail appréciable.

« A plus de 90%, nous pouvons nous satisfaire de ce que vous aviez réalisé un pari dans la couverture médiatique du processus électoral. Votre professionnalisme se justifie par le fait que vous aviez appliqué les directives édictées par le conseil. Grâce à votre sérieux, vous aviez su consolider la paix. Pour ce faire, en toute reconnaissance, je vous félicite et vous

remercie », a déclaré le président du Cslc.

Philippe Mvouo a renchéri que ce pari réussi prouve à suffisance que les journalistes ont assimilé les rappels faits par le régulateur sur le respect des règles éthiques et déontologiques qui régissent la profession de journalisme.

En comparant avec l'élection présidentielle de 2016, a martelé le régulateur, le scrutin présidentiel de mars 2021 était la plus pauvre en termes de débats. La communication politique, a-t-il soutenu, était apaisée, car il n'y a pas eu "d'envolée de mots de petits oiseaux". Au niveau des médias, le respect de la déontologie professionnelle a été au rendez-vous, a conclu Philippe Mvouo.

Firmin Oye

L'UDH-Yuki rejette les résultats du scrutin

Le bureau politique de l'Union des démocrates humanistes (UDH-Yuki) a, dans une déclaration rendue publique le 3 avril à Brazzaville, invité la Cour constitutionnelle à prononcer l'annulation des résultats provisoires de l'élection présidentielle des 17 et 21 mars 2021.

Pour cette formation politique, ce scrutin présidentiel a été émaillé «d'irrégularités et de dysfonctionnements» qui ont été soulignés dans la déclaration de son bureau politique du 29 mars dernier.

L'UDH-Yuki déplore le non dépouillement du vote des agents de la force publique le même jour du scrutin ; l'immixtion des autorités po-



Le bureau politique de l'UDH-Yuki

litico-administratives dans le déroulement du scrutin ; la publication «précipitée» des résultats provisoires par le

ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation Raymond Zéphirin Mboulou.

J.J.K.

LE FAIT DU JOUR

Côte d'Ivoire : la CPI n'a pas tout réglé

Mercredi 31 mars, la Cour pénale internationale-CPI- a donc rendu son verdict final dans l'affaire qu'elle instruisait depuis dix ans, contre l'ex-président de Côte d'Ivoire, Laurent Gbagbo et son ministre de la Jeunesse, Charles Blé Goudé. Les deux hommes ont été blanchis puisqu'aucune charge n'a été retenue contre eux. Pour les juges, les chefs d'accusation de crimes de guerre, crimes contre l'humanité qui pesaient sur eux se sont avérés minces et évanescents. Moralité : on ne condamne pas des innocents.

Les délibérations de la CPI ont eu des échos en Côte d'Ivoire. Chez les partisans des deux hommes désormais libres, du champagne a coulé comme on a pu le voir sur les écrans des télévisions. Une joie partagée par tous ceux et toutes celles qui portaient le deuil depuis le transfèrement de leur leader

à la Haye. L'ombre de Laurent Gbagbo a effet continué à peser sur la vie politique ivoirienne à tel point que son retour au pays est envisagé par beaucoup comme un pas important vers la réconciliation nationale.

Du côté des victimes, évidemment, la déception est à la mesure de l'espoir qu'elles fondaient de voir la justice sévir contre ceux qui à leurs yeux, du fait des responsabilités qu'ils assumaient à la tête de la Côte d'Ivoire, devaient être punis pour l'exemple. Il semble que cette bataille soit définitivement perdue pour ces hommes, ces femmes, ces enfants mutilés, pour des familles endeuillées car ainsi qu'elle avait légitimé ce procès de Laurent Gbagbo à la CPI, la clameur médiatique qui en entoure le dénouement est là pour siffler la fin de toutes les poursuites à l'international contre ce dernier.

Tout bien considéré, Laurent Gbagbo

et Charles Blé Goudé jouissent désormais du droit de regagner leur pays, et comme il serait difficile de ne pas l'envisager à leur sujet, le droit de reprendre du service en politique. En procès à la Haye ils ne se sont jamais avoués vaincus, et ce n'est pas maintenant que tout semble baigner dans l'huile pour eux, que ces hommes qui sont conscients d'être portés par leurs fidèles renoncent à ce champ dans lequel ils se sont investis à fond depuis de longues années.

Il restera néanmoins aux deux hommes de franchir l'obstacle de la justice ivoirienne, qui les a condamnés chacun, en 2018 et 2019, à 20 ans d'emprisonnement. L'ex-président pour l'affaire du « braquage » de l'Agence nationale de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest en pleine crise sociopolitique en 2010-2011 ; son lieutenant pour « actes de torture, homicides volontaires et viol » commis durant la

même période. Cette condamnation de l'ex-chef des Patriotes était assortie de 10 ans d'inéligibilité.

Tant que ces deux personnalités n'étaient pas libres de leurs mouvements du fait de la procédure judiciaire à la CPI, les choses paraissaient bien différentes pour les autorités ivoiriennes. La donne change radicalement avec l'acquiescement prononcé en leur faveur.

Entre les rigueurs de la justice qui doivent s'appliquer aux condamnés et les réalités du terrain politique adossées à la volonté de réconciliation, la balance pourrait pencher pour la seconde hypothèse. Pour qu'elle triomphe, les deux parties devront réapprendre à se parler, à se regarder en face, à considérer que le salut passe par l'acceptation de l'autre. Ce sera un chemin long.

Gankama N'Siah

PRÉSIDENTIELLE DU 21 MARS

Le porte-parole de Denis Sassou N'Guesso s'exprime

Directeur national adjoint de campagne et porte-parole du candidat Denis Sassou N'Guesso à la présidentielle du 21 mars, Anatole Collinet Makosso évoque dans une interview exclusive aux Dépêches de Brazzaville la victoire du chef de l'Etat sortant avec un score sans appel de 88,57%, et rappelle les défis qui attendent l'élu les cinq prochaines années. Décrivant avec une bonne dose de satisfaction le parcours de celui qui commande aux destinées du Congo depuis bientôt quatre décennies, Collinet Makosso trouve dans l'adhésion des Congolais au projet de société de Denis Sassou N'Guesso, « Ensemble, poursuivons la marche », le résultat de l'attachement à un dirigeant qui marque de son empreinte la transformation du Congo. Et apporte à ses concitoyens des réponses sur les plans sociologique, psychologique et politique. Que doivent attendre les Congolais de cette nouvelle mandature, quelle sera la place des jeunes et des femmes, comment faire de l'agriculture un levier pour la diversification de l'économie ? Le porte-parole de Denis Sassou N'Guesso répond à toutes ces questions et, actualité oblige, revient aussi sur la disparition de l'un des candidats à l'élection, Guy-Brice Parfait Kolélas.

Les Dépêches de Brazzaville (LDB) : Comment expliquez-vous le score de 88,57% obtenu par le candidat Denis Sassou N'Guesso. Certaines langues le discréditent ?

Anatole Collinet Makosso (A.C.M) : Trois paramètres permettent de comprendre l'élection de Denis Sassou N'Guesso à ce score illustratif de la foi d'un peuple en un Homme.

D'abord, le charisme de l'Homme qui a réussi à faire l'unanimité autour de sa personne et de sa gouvernance. Il y a eu comme un consensus national sur la nécessité de poursuivre la marche vers le développement avec celui qui incarne à lui tout seul, la sérénité, la paix, la sagesse, la concorde et l'expérience. Ce consensus a été observé dans tous les départements. Au travers de ce vote, le peuple a voulu donner une réponse sociologique, psychologique et politique à tous ceux qui voulaient bâtir leur communication tendancieuse sur la longévité au pouvoir.

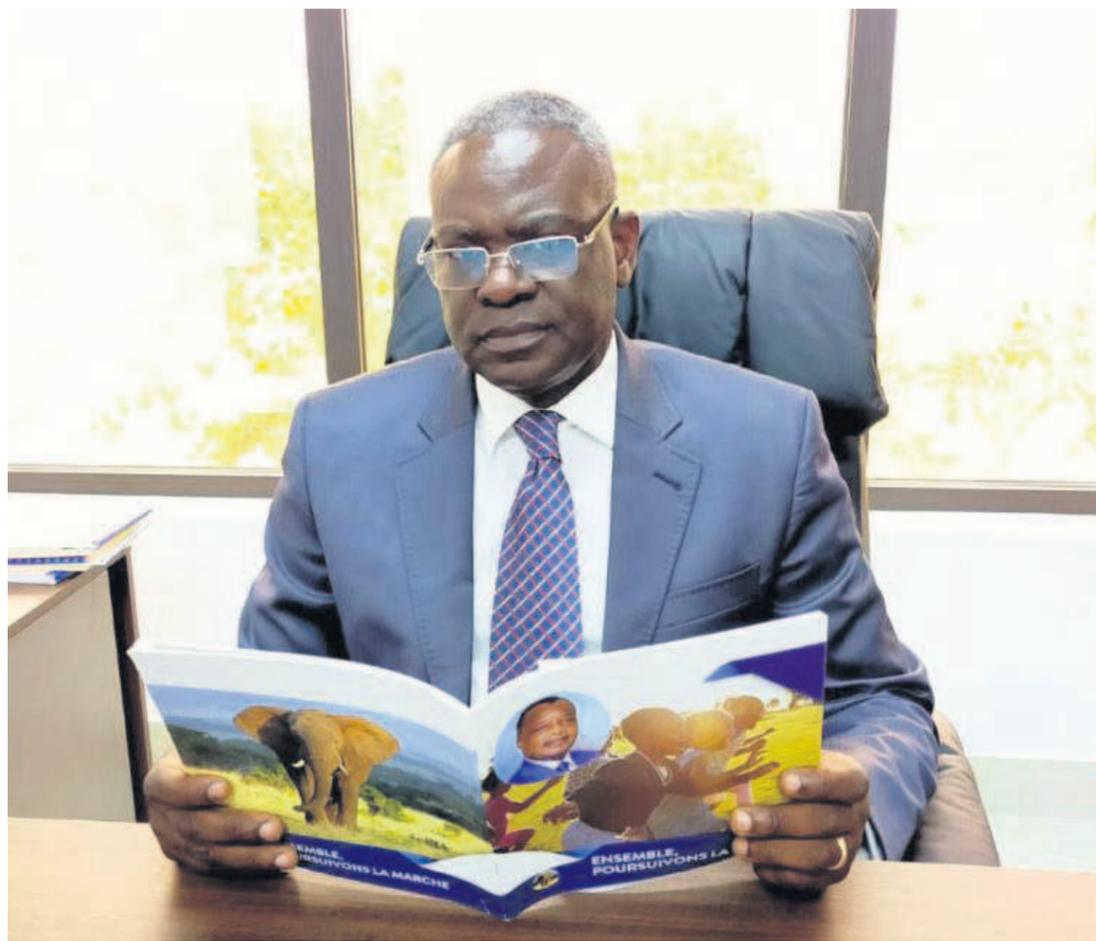
Au plan sociologique, la culture bantu vénère les Anciens et dans nos sociétés, il est un bonheur de vivre le plus longtemps possible sous le regard tutélaire de ses ascendants. Denis Sassou N'Guesso est pour les générations actuelles une référence morale dont elles ne sauraient se priver. D'où l'engouement des jeunes et des femmes à continuer à l'avoir avec eux comme Guide.

Au plan psychologique, pour le peuple congolais, fort de son expérience et de sa sagesse, Denis Sassou N'Guesso reste à ce jour le seul capable de conduire le peuple pendant les moments d'incertitude que nous traversons. Nul ne peut éluder, dans l'esprit du peuple congolais, ce sentiment de sécurité, de sérénité et d'assurance qu'incarne et lui garantit Denis Sassou N'Guesso.

Au plan politique, trois choses sont à mettre au crédit de cette élection. D'abord, le bilan de son action depuis les années 80, quoi que l'on dise, reste une référence pour le peuple congolais.

LDB : Pourtant, ils sont nombreux qui pensent le contraire de ce que vous dites et contestent d'ailleurs les résultats en disant que son bilan chaotique ne saurait justifier un tel score, encore moins son élection.

A.C.M : Bien sûr qu'ils sont environ 12%. On ne parlerait pas de démocratie sans l'existence d'une opinion contraire. C'est la règle. Voilà pourquoi, le président réélu avait réitéré dans son message du



23 mars qu'il a toujours travaillé et travaillera davantage pour tous les Congolais y compris pour ceux qui n'ont pas cru en son projet de société et qui contestent son bilan. Il s'agit quand même de 12% de nos compatriotes - et ce n'est pas rien-, auxquels s'ajoutent certainement une partie de nos compatriotes qui gagneraient à nous rejoindre pour travailler ensemble plutôt que de toujours contester du dehors, annihilant ainsi les efforts collectifs de développement de notre pays, y compris ceux consentis par eux-mêmes grâce aux soutiens qu'ils apportent à leurs familles, lesquels contribuent parfois autant, sinon plus que ce que nous recevons au titre des Investissements directs à l'étranger (IDE).

Ce qu'il faut retenir pour le moment, c'est que Denis Sassou N'Guesso, candidat d'une majorité présidentielle bien structurée, a fait de sa campagne un challenge. Il est allé chercher son électorat dans le Congo profond, dans les grandes villes et autres où il a galvanisé des foules et convaincu plus d'une personne. Les urnes ont parlé. Le souverain primaire a tranché.

LDB : Avec la disparition brutale de l'opposant Brice Parfait Kolelas, peut-on invalider les résultats de l'élection présidentielle du 21 mars 2021 ?

A.C.M : Pour le respect de la mémoire de notre compatriote, évitons d'instrumentaliser sa mort à des fins politiciennes, car derrière cette tragique disparition, il y a

ses enfants éplorés, une femme inconsolable et une famille meurtrie. À dire vrai, la disparition de M. Guy Brice Parfait Kolelas est un événement douloureux pour la nation congolaise entière. Cette triste situation s'est produite à un moment où notre pays avait rendez-vous avec son histoire. Nous regrettons cette disparition tragique. Et comme vous pouvez le constater, à l'annonce de son hospitalisation, le président de la République, bien que candidat, s'était mobilisé pour que M. Kolelas, "son fils", disait-il, soit soigné dans des meilleures conditions, en France, après avoir fait affréter d'urgence un avion médicalisé. C'est d'ailleurs avec la même spontanéité qu'il avait réagi en 2006, en apprenant l'état de santé dans lequel se trouvait Madame Kolélas (père), à Bamako. Vite il décida de son évacuation en France et engagea la procédure d'amnistie et du retour au pays de Bernard Kolélas. Depuis lors, il avait adopté toute la descendance de ce dernier, comme le souhaitait à juste titre M. Bernard Kolelas. On comprend donc que pour le président élu, M. Parfait Kolelas était un fils. Il lui a d'ailleurs rendu un hommage dès les premières minutes ayant suivi la proclamation provisoire des résultats par le ministre de l'Intérieur, en rappelant qu'au-delà des divergences politiques et même idéologiques, Guy Brice Parfait Kolélas était non seulement un fils, mais un brave homme qui a cru en un idéal et mis l'intérêt de la nation congolaise au-dessus de sa personne, au point de mourir

sur le champ de bataille, en voulant faire vivre la démocratie dans notre pays.

Que Dieu l'accueille dans sa céleste félicité et nous réitérons nos condoléances les plus émues à sa famille biologique et politique. Que ses militants trouvent en cet instant le courage de braver cette épreuve difficile.

Cela dit, puisqu'il faut donner une réponse à votre question, sous réserve de ce que dira la Cour constitutionnelle, certainement saisie de la question, et pour informer notre peuple qui peut se laisser distraire par les impétiosités déversées çà et là, nous n'avons qu'à nous référer aux dispositions de l'article 70 de la Constitution. Et je sais que nous sommes nombreux à avoir lu, relu et bien compris le sens de cet article 70. Sauf à être d'une mauvaise foi. Cet article pose la norme du report ou de la reprise des opérations électorales aux termes de ses alinéas 1 et 2.

S'agissant de l'alinéa 1, il convient de retenir que le décès de M. Guy Brice Parfait kolelas est intervenu au lendemain du vote au titre du premier tour. Il n'est donc pas décédé avant le premier tour du scrutin. Son état morbide pouvait-il être interprété comme un empêchement ? Sa maladie s'est révélée la veille du scrutin. Mieux, le candidat lui-même a appelé ses partisans à aller voter, signe qu'il ne se trouvait pas dans un cas d'empêchement définitif. L'alinéa premier de l'article 70 ne peut donc s'appliquer dans le cas

d'espèce.

Quant aux dispositions de l'alinéa 2, il faut simplement retenir qu'il n'y a pas eu un second tour au cours duquel il serait candidat.

LDB: Qu'est ce que ce nouveau mandat va changer à la ligne politique habituelle de Denis Sassou N'Guesso, n'est ce pas un mandat de trop ?

A.C.M : Encore une fois, je marque mon étonnement face à ces insinuations. Auriez-vous le droit de vous substituer à la volonté populaire pour prétendre dire qu'il s'agit d'un mandat de trop ?

« Vox populi, vox Dei » (la voix du peuple est la voix de Dieu), peut-on dire, pour un peuple dont la maturité n'est plus à démontrer et ce, malgré le lourd tribut payé face à la récession économique et à l'impact de la pandémie Covid-19. N'oublions donc pas de souligner l'importance de l'avis du peuple dans un régime démocratique comme le nôtre.

Le peuple est souverain et cette souveraineté nationale lui appartient à lui seul. Et du nord au sud, de l'est à l'ouest, nous croyons dans la force et la richesse de la diversité de cette population congolaise qui s'est prononcée au travers du scrutin des 17 et 21 mars 2021. Les 9 propositions du projet de société sur la base duquel Denis Sassou N'Guesso a été élu ont cristallisé l'attention des citoyens congolais à lui apporter leurs suffrages, afin de poursuivre avec lui la marche vers le développement de notre pays. Quoi de plus normal !

LDB : Quelles sont les priorités du président élu pour cette nouvelle mandature ?

A.C.M : Il s'agit d'abord et avant tout de consolider la paix et de promouvoir le vivre-ensemble par l'amélioration de la gouvernance publique, le renforcement de l'Etat de droit, l'approfondissement de la décentralisation et de la justice sociale. Il s'agit ensuite d'assurer la relance économique en vue de la création d'emploi, par l'amélioration du climat des affaires, la valorisation du capital humain, la diversification de l'économie, elle-même soutenue par le développement de l'agriculture, mécanisée et industrialisée, le développement de l'industrie touristique et culturelle. Il s'agit enfin d'améliorer davantage le cadre de vie des Congolais par une couverture sociale optimale, une meilleure offre de santé, d'électricité et d'eau, un environnement sain. Selon le nouveau président réélu, le Congo, capitalisant sur ses capacités à résister

PRÉSIDENTIELLE DU 21 MARS

Le porte-parole de Denis Sassou N'Guesso s'exprime

à la crise économique d'abord et la sanitaire par la suite, chercherait à se donner les moyens d'une double stratégie visant à financer la relance nécessaire et à poursuivre la restructuration du profil de l'économie congolaise, dans son ensemble. Cela permettra de tirer profit de nouvelles opportunités visant des scénarios de croissance dès l'entrée en fonction du gouvernement issu de l'élection présidentielle de mars 2021.

Ainsi et en termes simples, l'agriculture, la santé, l'éducation, la culture deviennent des fondamentaux sur lesquels reposent les attentes du peuple. Des fondamentaux auxquels il faut impérativement apporter des réponses claires et ciblées. Une telle ambition n'est possible que si elle est sous-tendue par des réformes en profondeur et une rigueur dans la gestion, à tous les niveaux. Et Denis Sassou N'Guesso s'y est engagé résolument.

LDB: Si l'agriculture redevient une priorité, par quel mécanisme pensez-vous concrètement la relancer ?

A.C.M: Réunir en amont les conditions du développement soutenu de ce secteur tout en y attirant de capitaux massifs sera au cœur de notre stratégie de mise en œuvre de la politique

agricole. Nous avons l'obligation de mobiliser l'épargne publique autour des défis de relance du secteur agricole. C'est dans cet esprit que nous voulons faire de l'agriculture une niche d'emplois surtout pour les jeunes. Vous constaterez qu'avec la mobilisation à travers le territoire de nombreux jeunes producteurs autour de l'Incubateur agricole du Congo (I.A.C), le président réélu s'est fixé une ambition d'éveil de ce secteur en impactant ces jeunes en quête d'emploi et en renforçant leurs capacités managériales. L'objectif du président Denis Sassou N'Guesso est de faire approprier la culture d'agriculteur, gage d'une sécurité économique plus fiable dans notre pays. Notre candidat a choisi de faire de l'agriculture le moteur du développement du Congo de demain. La mise en valeur des 10 millions d'hectares de terres arables congolaises permettra de réduire les importantes importations de vivres de l'ordre de 700 milliards de Fcfa, l'année. Au-delà des incubateurs agricoles, le président entend poser des bases sur le plan technique, en privilégiant la politique des qualipoles comme des bases opérationnelles où vous avez toute l'infrastructure qui permet d'évaluer la nature des sols et les cultures à y développer, jusqu'à la chaîne de conservation des produits agri-

coles. Relancer l'agriculture, c'est aussi créer des conditions d'accès à la terre comme le prévoit le Plan national d'affectation des terres. Il s'agit aussi de faciliter l'accès aux crédits à taux bonifié qui respectent les cycles culturels, en tenant compte de la spécificité des spéculations à développer. Désormais, en termes de production agricole, une compétition interdépartementale devrait avoir lieu, à l'effet de développer dans chaque région une nouvelle dynamique agricole.

Ces fondamentaux peuvent aider à relancer l'agriculture à partir du fonds de soutien agricole qui est en train d'être réformé. De nombreux partenaires attendent la mise en place rapide de ces réformes, afin de nous appuyer.

De la mobilisation de la ressource pour le financement de ce secteur agricole, la formation des techniciens et des agriculteurs qualifiés dépend le progrès économique du Congo.

LDB : Quel rôle le président élu veut-il faire jouer à la femme, face à ces nombreux défis de développement du Congo pour les cinq prochaines années?

A.C.M: l'implication et la responsabilité des femmes dans la société congolaise est un facteur de progrès incontestable. Pour le

candidat, la femme est à mettre au cœur du développement. Malgré leur marginalisation, récuseraient certaines mauvaises langues, les femmes congolaises sont créatrices et actrices incontournables dans tous les secteurs socio-économique, politique et culturel. A travers le livre-programme "Ensemble, poursuivons la marche", le président élu a fixé le cap en redéfinissant de façon nouvelle la place de la femme. Le partenariat homme-femme dans la société congolaise résoud la question de la présence de la femme dans les sphères de décision. Au Parlement, au gouvernement et dans d'autres structures institutionnelles, la place et le rôle de la femme sont devenus un défi majeur. La représentativité qu'on souhaite équilibrée est en cours. Cette politique visant à faire jouer à la femme un rôle de premier plan dans le relèvement économique du Congo est au cœur de la mise en œuvre des neuf propositions de Denis Sassou N'Guesso, pour les cinq prochaines années. La femme est donc un vecteur de justice sociale et de réconciliation durable. Notre candidat l'avait souvent répété pendant la rude période électorale.

LDB : Et qu'en est-il de la jeunesse ?

A.C.M: Le contrat entre Denis Sassou N'Guesso et la jeunesse est

un contrat de cœur et de raison. C'est d'ailleurs à cette jeunesse que le Candidat avait soumis en premier lieu son projet de société pour s'assurer de la compatibilité et de son adéquation avec les attentes des jeunes. Il l'a fait au travers d'une consultation qu'il avait personnellement commandée en se servant des outils qu'utilisent les jeunes eux-mêmes, à savoir Facebook, Twiter, Instagram, Facebook, Wattsap. Les résultats de cette consultation ont été rendus publics lors de son meeting d'ouverture de la campagne le 5 mars 2021, à Pointe-Noire et lors de la Conférence de presse le même jour dans la même ville de Pointe-Noire. Une démarche que les jeunes ont très bien appréciée, au point d'avoir à proposer au candidat un ordre de priorités que ce dernier s'est engagé à suivre. Les jeunes n'ont jamais oublié que Denis Sassou N'Guesso est l'initiateur de la gouvernance intergénérationnelle. Ils lui ont même rendu un hommage anthume pour cela. Denis Sassou N'Guesso saura tenir ses engagements à l'égard de sa jeunesse en l'impliquant davantage dans la gouvernance publique et dans son projet de lutte contre la dépendance alimentaire.

Propos suscités par la Rédaction

INDUSTRIE

La production d'eau minérale désormais règlementée au Congo

La norme de l'eau destinée à la consommation humaine et la norme congolaise de l'eau embouteillée ont été adoptées, le 2 avril à Brazzaville, par un comité technique. Ce référentiel qui encadre la production de l'eau depuis le captage jusqu'à la mise en bouteille devra encore être homologué par la tutelle avant son application effective.

L'élaboration de la norme, qui est à sa sixième étape, a obéi aux principes de l'indépendance, la transparence, la concertation, le consensus et l'efficacité. C'est ainsi que la norme de l'eau destinée à la consommation humaine a été codifiée NCGO200-1 : 2020 et la norme congolaise de l'eau embouteillée codifiée NCGO 200-2 : 2020.

En effet, la validation du nouveau référentiel est l'avant-dernière étape d'un long processus qui a débuté en octobre 2019 par une enquête publique sous la supervision de l'Agence congolaise de normalisation et de la qualité (Aconoq), à l'origine de la norme. Le comité technique, institué à cet effet, est composé des représentants des entreprises productrices d'eau embouteillée, des administrations publiques concernées, des universitaires, des associa-

tions des consommateurs, du laboratoire de La Congolaise des eaux et d'un expert indépendant.

Selon le directeur général de l'Aconoq, Jean Jacques Ngoko Mouyabi, le référentiel est élaboré pour palier le problème de qualité d'eau potable offerte à la consommation et de santé publique. Pour un meilleur suivi de la mise en œuvre, a dit ce commis de l'État, la norme est mise à la disposition de tout le monde, les administrations publiques, les producteurs et les consommateurs.

« Nous avons enfin dans notre pays un référentiel sur l'eau destinée à la consommation humaine et un autre sur l'eau embouteillée. La norme encadre la production de l'eau depuis la source, le traitement de l'eau, le transport, la présentation de la bouteille, la notice et la publicité. Tout est fait pour que les consom-

mateurs sachent la qualité de l'eau qu'ils boivent », a assuré Jean Jacques Ngoko Mouyabi. Pour les associations des consommateurs présentes à ces travaux, l'adoption de la norme congolaise sur la production de l'eau en République du Congo constitue une avancée majeure dans l'industrie locale. En témoigne le vice-président de l'association Voix du consommateur, François Ngassaki, qui promet de participer au suivi de la norme sur le terrain. « Nous avons participé activement aux travaux du comité technique, en apportant notre contribution sur les conditions de captage de l'eau, de traitement et distribution. C'est une norme homologuée avec le sceau du ministre de tutelle qui doit être respectée par les tous les producteurs », a affirmé cet acteur de la société civile.

Fiacre Kombo

RECHERCHE AGRONOMIQUE

L'Institut national doté de deux serres aménagées

Le Projet d'appui au développement de l'agriculture commerciale (Pdac), a fait un don de serres aménagées à l'Institut national de la recherche agronomique. L'objectif étant de faciliter la multiplication des plants en vue de mettre à la disposition des agriculteurs du matériel de qualité et en quantité.

Réceptionné par le coordonnateur du Pdac, Isidore Ondoki, l'ouvrage dont le coût global des travaux est estimé à 21.165.000FCFA, a été mis à la disposition du ministère de la Recherche scientifique et de l'Innovation technologique, le 3 avril à Brazzaville.

« En plus des appuis que nous apportons au profit des acteurs agropastoraux et halieutiques, nous avons jugé nécessaire d'appuyer également la recherche agricole. Outre ces serres, nous allons réceptionner prochainement pour l'institut un laboratoire in vitro », a indiqué le coordonnateur du Pdac.

Le ministre de la Recherche scientifique et de l'Innovation technologique, Martin Parfait Aimé Coussou Mavoungou, a, après réception du don, invité les bénéficiaires à en faire bon usage afin de promouvoir le développement agricole.

Satisfaite du don, la directrice de la zone de recherche agronomique de Brazzaville, Otabo Françoise Romaine, a souligné que « c'est une grande joie pour nous de recevoir ce don car, nous avons des difficultés pour travailler. Notre aliment de base, le manioc est souvent menacé par la mosaïque. Ces serres nous permettront d'acclimater nos plantes avant de les mettre à la disposition des agriculteurs ».

« Les travaux ont montré que les plantes qui sortent du laboratoire biotechnologique s'expriment mieux que les boutures pris sur un champ », a-t-elle poursuivi.

L'institut national de recherche agronomique a pour missions d'organiser, conduire et exécuter toute recherche fondamentale et appliquée, visant la promotion du développement agricole dans les domaines des productions végétale, animale et halieutique, ainsi que des technologies alimentaires et agroindustrielles.

Lopelle Mboussa Gassia

INSTITUTS DE RECHERCHE

Un accord entre employeurs et employés

Un accord d'établissement visant à réguler les relations entre employeurs et employés des instituts de recherche a été signé, le 2 avril à Brazzaville, sous la houlette du ministre de la Recherche scientifique et de l'Innovation technologique, Martin Parfait Aimé Coussoud-Mavoungou.



Le ministre de la Recherche et les parties prenantes de l'accord

Les instituts de recherche représentés chacun par son directeur général et les employés par les délégués syndicaux de la Fédération syndicale des agents de la recherche scientifique affiliés à la Fédération syndicale des travailleurs du Congo ont procédé à la signature de l'accord d'établissement. « A l'ouverture des négociations, l'exercice qui était le vôtre pendant ces mois écoulés n'était nullement une confrontation d'une partie contre une autre, mais la recherche d'un juste milieu devant favoriser les meilleurs avenir et devenir possibles de nos instituts en

les rendant plus attractifs aux chercheurs et autres catégories de personnels », a souligné le ministre Martin Parfait Aimé Coussoud-Mavoungou.

Les employés de leur côté ont tenu compte des contextes économique et sanitaire du moment qui les a conduits à adopter une attitude jugée responsable en vue de la mise en œuvre progressive de certaines dispositions de cet accord d'établissement.

« Daignez en faire une bonne utilisation et engagez le dialogue social dès qu'une difficulté s'impose », a exhorté le ministre de la Recherche scien-

tifique et de l'Innovation technologique, saluant l'issue favorable des négociations entre les différentes parties.

Par ailleurs, il a appelé les agents à s'inscrire au Cames (Conseil africain et malgache de l'enseignement supérieur) afin d'augmenter dans le pays le taux des directeurs, des maîtres et des chargés de recherche Cames cette année. Pour parvenir à cet accord d'établissement, l'équipe technique de la vice-primature, en charge de la Fonction publique, de la Réforme de l'Etat, du Travail et de la Sécurité sociale y a apporté son expertise.

Rominique Makaya

COVID-19

Le CSI Saint-Kisito soutenu par l'ambassade de France

A l'occasion de l'achèvement d'un projet de prévention et de lutte contre la pandémie de Covid-19 financé par l'ambassade de France à hauteur de 2,8 millions de FCFA, François Barateau a effectué un déplacement le 31 mars au Centre de santé intégré (CSI) de Saint-Kisito de l'Ordre de Malte, à Makélékélé, dans le premier arrondissement de Brazzaville, pour se rendre compte de la capacité de riposte de cette structure.



Descente de la délégation de l'ambassade au CSI Saint-Kisito

Six mois durant, ce projet a permis de conduire des campagnes de sensibilisation communautaire auprès de 13.000 habitants de Makélékélé aux enjeux des gestes barrières et aux modes de contamination, ainsi que de renforcer les capacités de riposte du Centre de santé intégré de Saint-Kisito à la pandémie de Covid-19. L'appui de l'ambassade de France a par ailleurs permis la rénovation de la bache à eau du CSI, qui garantit le respect des mesures d'hygiène, l'achat de matériel médical de lutte contre les épidémies et d'équipements de protection individuelle, indispensables aux personnels de santé qui sont les premiers remparts contre la pandémie.

« Parce que la santé mondiale est un bien commun, la France en a fait l'une des priorités de sa politique de développement international. La pandémie de Covid-19 affecte, sans exception, tous les

pays et nous rappelle plus que jamais notre devoir de solidarité les uns envers les autres. C'est pourquoi, depuis plus d'un an, la France se tient pleinement aux côtés des décideurs publics comme des acteurs de terrain investis dans la prévention et la riposte à la pandémie, afin de répondre ensemble aux défis de cette crise multidimensionnelle engendrée par la covid-19 », a déclaré l'ambassadeur de France, François Barateau, en présence de l'administrateur-maire de Makélékélé, Edgard Bassoukissa et du directeur du CSI Etienne Pedeau. Ainsi, ce soutien apporté depuis six mois au Centre de santé intégré de Saint-Kisito s'inscrit dans le cadre de l'appui continu sur la durée, de l'ambassade de France à la lutte contre la covid-19 en aidant le Congo à améliorer l'accès des populations aux soins de santé primaires.

R.M.

VIE ASSOCIATIVE

Independent women clubs engagé à défendre les droits des veuves

L'ONG Independent women clubs que préside Splendide Lendongo a clôturé, le 31 mars à Brazzaville, le mois de la femme à travers un échange avec les femmes veuves des arrondissements de la capitale pour échanger sur leurs droits et les motiver à s'autonomiser.

Le but de la rencontre consistait à échanger et offrir aux veuves un espace de paroles afin de mieux connaître et comprendre leurs réalités. En s'adressant aux veuves et aux autorités, la présidente de l'ONG Independent women clubs (IWC) a émis le souhait de voir les droits des femmes veuves être respectés. Elle a appelé les dirigeants à avoir un regard particulier sur les réalités dont sont victimes ces femmes après le décès de leurs époux.

« Il y a donc là lieu de faire un choix efficace et rapide entre les pratiques constatées comme des formes de violences faites à l'égard de ces femmes, et l'implication de l'autorité de l'État pour améliorer leurs droits. Nous sommes engagés à mener partout le plaidoyer de la femme veuve », a déclaré Splendide Lendongo.

L'IWC a salué la scolarisation des filles au Congo, en revanche, l'organisation non gouvernementale propose la multiplication des formations professionnelles et qualifiantes en faveur des femmes veuves ainsi que leurs accès à l'emploi et à l'entrepreneuriat afin de les autonomiser. Elle compte mettre en place des moyens pour accompagner les



Vue des femmes veuves Adiac

veuves à l'accessibilité aux financements et à l'encadrement technique de leurs projets entrepreneuriaux. « Nous souhaitons que soit mise en place par l'Etat une allocation de veuvage qui est une aide financière versée par la sécurité sociale, destinée au conjoint survivant, suite à un décès. Elle est différente de la pension de réversion allouée

aux personnes de cinquante-cinq ans ou plus sous certaines conditions liées notamment aux ressources de la personne veuve », a indiqué une femme veuve qui requiert l'anonymat.

L'allocation de veuvage n'existe pas encore au Congo, dans d'autres pays pour l'obtenir, l'époux devait être salarié et avoir été affilié à l'assurance

vieillesse au moins trois mois durant l'année précédant son décès.

La directrice générale de la promotion de la femme, Emilienne Ngambouka, a, quant à elle, cité plusieurs textes : lois, arrêtés et conventions internationales condamnant les pratiques et rites de veuvage contraignants qui existent encore au Congo. Elle a promis que l'Etat

compte mettre en place des mesures rigoureuses et drastiques pour endiguer ce fléau.

Les églises, les organisations non gouvernementales et autres institutions seront mises à contribution pour demander aux communautés à mettre un terme sur les pratiques et rites de veuvage.

Signalons qu'Independent Women Clubs (IWC) s'oppose à toute forme de violations des droits humains, commises contre les femmes et les jeunes filles, indépendamment de leur appartenance religieuse, politique, ethnique, sociale ainsi que culturelle. Le club encourage également les efforts de partenariat, la sensibilisation à la parité et le brassage traditionnel, et soutient exclusivement les projets initiés par les femmes.

Par ailleurs, la rencontre organisée par l'IWC a été rehaussée par la participation de plusieurs représentants d'institutions, parmi lesquels le coordonnateur du système des Nations unies, l'UNESCO, le l'UNFPA, la Commission nationale des droits de l'homme, l'association des femmes juristes et la Coordination des Jeunes leaders du Congo.

Fortuné Ibara

TRIBUNE LIBRE

Les marchés de la rue : l'antipode du bon sens

Depuis quelques années, il se développe dans les villes congolaises un phénomène, désolant, autour des marchés domaniaux. Ce phénomène laisse interrogateur plus d'un citoyen. Raison : l'organisation anarchique des marchés par les différentes municipalités du pays. Les marchés de la rue, dits marchés en plein air poussent de façon désordonnée comme des champignons dans nos villes, en une nuit. Ce phénomène, en croissance continue, se caractérise par le refus des marchands d'occuper des étals, préférant s'installer au-delà du périmètre des marchés. A l'index, quasiment tous les marchés, grands ou petits.

A Moukondo, le marché et l'avenue de la paix se confondent, désormais, créant, chaque jour, des embouteillages presque permanents. A Baongo, les avenues Nkouka-Batéké et de l'OUA sont littéralement occupées par les denrées de tout acabit. Tandis que le marché de Poto-Poto se balade sans limite, avalant rues après rues ou toutes avenues à sa portée. Les abords de Témbé na ba mbanda où Maman Mboulé à Talangaï et Mampassi à Ouenzé ne sont pas en reste. Les alentours de tous ces marchés sont occupés par des entêtés ayant résolu de ne jamais s'installer à l'intérieur, sur des étals. Il en est de même à Pointe-Noire où les artères bordant le marché de Tié-Tié sont presque impraticables par véhicule, à cause du même phénomène. Le tableau n'est pas différent à Dolisie où les passants se disputent l'espace avec des marchands, décidés d'occuper les rues autour du grand marché de la localité.

Dans les petits marchés, ces marchands qui occupent illégalement et anarchiquement l'espace public ne manquent pas de raison. Ces récalcitrants évoquent l'insuffisance d'étals. Mais, cette explication ne suffirait

pas à justifier un comportement aussi réfractaire à l'ordre et qui s'assimile au refus de la modernité. En effet, parmi les pas que le pays a accomplis vers le développement, figure, en bonne place, la construction des marchés modernes à Brazzaville, Dolisie, Owando, Oyo et bientôt à Pointe-Noire. Des marchés bien couverts, assurant la protection des occupants contre les intempéries, notamment. Des marchés qui visent surtout à apporter aux populations un espace commercial confortable et moderne. Mais hélas !

Les marchés au Congo, modernes ou de fortune, nous offrent un témoignage éloquent à ce sujet. On trouve dans la plupart de ces marchés modernes dont certains à deux niveaux, des étals vides, pendant ce temps, les marchands écument les rues, préférant suivre des hypothèques clients qui vont droit leur chemin, au lieu de les attirer vers eux. Phénomène incroyable ! Ainsi, nous avons l'impression de voir les marchés naître, tous les jours, selon la volonté des citoyens. Un bon matin, quelqu'un a installé une table devant sa parcelle vendant du pétrole ou devant un arrêt de bus pour vendre du pain. Le lendemain, par un effet domino, un voisin suit le mouvement et le marché est né, sans qu'aucune autorité locale ne réagisse.

Quand, par bonheur, elles sortent de la torpeur, ces autorités municipales font souvent recours à la brutalité pour libérer les rues illégalement obstruées. Quoi qu'il en soit, ces opérations ponctuelles n'ont jamais pu juguler le problème. Au contraire, il se développe allègrement. Dans tous les cas, les autorités locales ont intérêt à réfléchir sur la manière de mettre un terme à ce phénomène qui donne à tous nos marchés un caractère forain et à toutes nos rues un caractère de marché.

Valentin Oko

SANTÉ

Les vaccins Covid-19 sont moins sûrs que les autres vaccins

C'est la conclusion d'un rapport d'enquête qui vient de paraître sur les perceptions de l'inoculation dans 15 pays africains.

Les répondants avaient tendance à considérer les nouveaux vaccins Covid-19 comme moins sûrs que les autres vaccins. Seule l'Éthiopie - avec la plus forte proportion de personnes disposées à se faire vacciner contre le Covid-19 (94%) - a fait exception. 14% des personnes jugeaient les vaccins dangereux en général, tandis que seulement 12% pensaient que les vaccins Covid-19 ne sont pas sûrs. Au bas du spectre, seuls 59% des répondants en RD Congo étaient prêts à se faire vacciner contre le coronavirus, selon les données de l'enquête. Conduite par Opinion Research Business International (ORBI) en collaboration avec le Vaccine Confidence Project (VCP) de la London School of Hygiene & Tropical Medicine pour le compte des Centres africains et de prévention des maladies (CACPM), l'étude a interrogé 15000 personnes dans 15 pays sur leurs opinions sur les vaccins Covid-19 entre août et décembre 2020.

Les personnes les plus âgées et celles vivant dans les zones rurales disposées au vaccin anti-covid-19

Les hommes plus âgés et les personnes vivant dans les zones rurales étaient plus disposés à se faire vacciner contre la Covid-19. 79% des répondants accepteraient un vaccin jugé sûr et efficace. En comparaison, des études menées aux États-Unis en décembre ont révélé que moins de la moitié des adultes prévoient de se faire vacciner contre la Covid-19, une augmentation par rapport à 39,4% trois mois plus tôt. En fait, 87% des Éthiopiens ont déclaré qu'ils étaient désormais plus susceptibles de se vacciner en général en raison de la pandémie de Covid-19, près de la moitié des personnes interrogées dans tous les pays étudiés affirmant la même chose.

Scepticisme envers le vaccin Covid-19 chez les jeunes, les chômeurs et les urbains

Le scepticisme envers un vaccin anti-Covid-19 était élevé parmi certains groupes démographiques. Les jeunes, les chômeurs et les habitants des villes étaient plus sceptiques à l'égard des vaccins contre la Covid-19. Les femmes ont montré des niveaux plus élevés de confiance dans le vaccin en général, mais ont signalé plus de scepticisme à l'égard d'un vaccin anti-Covid-19. Plus de 50% des répondants ont déclaré qu'ils estimaient que la menace du virus était exagérée - une tendance plus prononcée au Niger, au Soudan et au Nigéria, où on signalait moins de respect des mesures de protection telles que le lavage des mains. Les théories du complot - affirmant que la Covid-19 est d'origine humaine ou qu'il n'existe pas du tout, par exemple - varient d'un pays à

l'autre.

La Covid-19, un événement planifié par un acteur étranger

49% de personnes interrogées pensent que la Covid-19 est un événement planifié par un acteur étranger, et 45% pensent que des Africains sont utilisés comme «cobayes» dans les essais de vaccins. Plus de la moitié des personnes s'estiment mal ou pas du tout informées sur le développement des vaccins. «En ce qui concerne le renforcement de la confiance, c'est un travail qui doit être continu, et c'est tout notre travail», a déclaré John Nkengasong, directeur d'Africa CDC.

Plusieurs pays européens ont arrêté l'utilisation du vaccin AstraZeneca suite à des rapports de caillots sanguins. En Afrique, la RD Congo a emboîté le pas, reportant son déploiement après avoir reçu 1,7 million de doses via la Facilité Covax. Auparavant, l'Afrique du Sud avait annoncé une pause temporaire du vaccin après avoir révélé qu'il offrait une protection minimale. Depuis que l'enquête a été menée, les pays africains ont commencé des campagnes de vaccination, principalement en utilisant des doses du vaccin développé par AstraZeneca reçues dans le cadre de l'initiative mondiale Covax. Pour John Nkengasong, d'autres enquêtes seraient nécessaires à mesure que les déploiements se poursuivent à travers le continent.

Les pays occidentaux sèment le doute sur le vaccin AstraZeneca

L'Italie, la France, l'Allemagne, l'Espagne, Chypre et les Pays-Bas ont depuis annoncé leur intention de continuer à utiliser le vaccin après que l'Autorité médicale européenne l'a jugé sûr et efficace. Les responsables de la santé américains ont averti qu'AstraZeneca aurait peut-être inclus des informations obsolètes dans les résultats des essais de son vaccin, jetant le doute sur les taux d'efficacité publiés. La pause des pays européens «ne sera clairement pas utile... pour renforcer la confiance du public dans l'utilisation de ce vaccin particulier et d'autres vaccins», a souligné John Nkengasong. Ajoutant : «Bien que ces développements soient malheureux, ils ne sont pas non plus inhabituels». «Nous l'avons vu lors de la pandémie de Vih. Nous l'avons vu dans la situation d'Ebola. Lorsque les vaccins ont été introduits pour la première fois contre Ebola, il n'était pas évident que les communautés allaient les recevoir», a rappelé John Nkengasong, qui a prédit que l'hésitation initiale à recevoir les vaccins sera suivie d'une plus grande confiance à mesure que davantage de personnes seront vaccinées.

Noël Ndong

Section I - Avis public d'appel d'offres
UNITE DE GESTION DES PRODUITS ET MATERIELS
DE LUTTE CONTRE LA PANDEMIE COVID-19
AON TVX001-MSPPFIFD-UGPM-2021

Travaux d'installation d'une chaîne de froid à l'unité de gestion des produits et matériels de lutte contre la pandémie covid-19

Le Ministère de la Santé, de la Population, de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement a obtenu de l'Unicef, des fonds, dans la lutte contre la pandémie à COVID-19, pour installer une chaîne de froid à l'unité de gestion des produits et matériels COVID-19.

1. Le Ministère de la Santé, de la Population, de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants constitués :

Une visite du site est obligatoire. Les frais de la visite sont à la charge du soumissionnaire et non remboursables. Un certificat de visite de lieu sera délivré et signé par le chef de l'unité de gestion et constituera un motif de rejet en cas d'absence dans l'offre.

1. La passation du marché sera conduite par appel d'offres ouvert à tous les candidats éligibles tel que défini dans le code des marchés publics.

2. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'unité de gestion des produits et matériels de lutte contre la pandémie Covid-19, du Ministère de la Santé, de la Population, de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement, à Mpila, allée des manguiers à proximité de la direction générale port autonome de Brazzaville, République du Congo, téléphone 00242 04 425 23 62 et prendre connaissance des documents d'appel d'offres

à l'adresse mentionnée ci-dessus de lundi à vendredi de 09 heures 30 minutes à 16 heures 00 minutes.

3. Les exigences en matière de qualification sont contenues dans le dossier d'appel d'offres et concernent entre autre la capacité financière, technique et la régularité de la situation par rapport à l'administration fiscale.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'appel d'offres complet à l'adresse ci-dessus mentionnée contre un paiement non remboursable de cinquante mille (50.000) Francs CFA par lot. La méthode de paiement sera en numéraire.

5. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessus au plus tard le 15 avril 2021 à 10 heures 30 minutes, heure locale. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-après : Siège de l'unité de gestion des produits et matériels de lutte contre la pandémie Covid-19, le vendredi 09 avril 2021 à 12 heures 30 minutes, heure locale.

6. L'offre doit comprendre une garantie financière d'un montant de : Un million (1 000 000) francs CFA

7. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le

Commissaire Colonel Juste Abdon DELLA

TRANSACTION FINANCIÈRE

Le retrait Airtel money désormais disponible dans les distributeurs automatiques de billet des Mucodec

Le directeur général des Mutuelles congolaises d'épargne et de crédit (Mucodec), Dieudonné Ndinga a signé, le 31 mars, un partenariat avec le directeur d'Airtel Money, Lénine Mbiye, une collaboration portant sur le lancement officiel des retraits Airtel Money depuis les distributeurs automatiques de billets des Mucodec.

Un nouveau service lie désormais les opérations de transaction financière électronique d'Airtel aux distributeurs automatiques de billets (DAB) du plus grand réseau financier de la République du Congo, les Mucodec. Les clients Airtel money, les sociétaires Mucodec, en particulier et la population congolaise, en général, ont maintenant la possibilité d'effectuer, à n'importe quelle heure et à n'importe quel jour, les retraits du cash depuis leur compte Airtel money via les distributeurs automatiques de billet des Mucodec qui sont installés dans différentes caisses de Mucodec.

Pour effectuer cette innovation qui est venue simplifier et démystifier les retraits d'argent via Airtel money, il suffit simplement de composer,

depuis son téléphone, * 128*6# puis suivre les instructions. Un code secret vous sera envoyé. Par la suite, rendez-vous dans n'importe quel DAB où vous allez sélectionner le retrait sans carte et suivre les instructions, avant d'insérer le code secret envoyé par SMS aux fins de retirer, en toute sécurité, la somme demandée.

Selon le directeur général des Mucodec, Dieudonné Ndinga, le monde vit actuellement une période d'innovations financières sans précédent avec le changement de l'écosystème financier et bancaire grâce aux technologies digitales et mobiles.

« Pour les établissements financiers, à l'instar des Mucodec, l'innovation financière vue sous l'angle de la révolution digitale ou mobile bouscule le modèle traditionnel de la relation



clientèle. C'est également dans cette optique que les Mucodec ont développé Mucodec Mobile, une applica-

tion disponible sur play Store et permettant de gérer son compte à distance. Le partenariat Mucodec-Airtel Money est l'une des réponses aux nombreuses contraintes technologiques, commerciales et aujourd'hui à la pandémie à coronavirus», a expliqué Dieudonné Ndinga.

Pour sa part, le directeur de Airtel money, ce service a été créé pour répondre aux besoins des Congolais et couvre plus de 90% du pays à travers ses trente mille points de vente. Créée en juin 1984, la Fédération des Mucodec a débuté ses activités dans la localité de Madingou, dans le département de la Bouenza où a été érigée la première caisse de cette entreprise. De nos jours, cette structure de microfinance est présente sur toute l'étendue du territoire nationale avec quarante-cinq agences et environ 365 000 sociétaires.





AVIS DE VACANCE DE POSTE

MTN Congo, société de téléphonie mobile au capital de 11 000 000 000 FCFA, recherche pour son siège à Brazzaville, un candidat au poste et dans les conditions ci – après indiqués.

Intitulé du poste : Manager Brand & Communication

Lieu de travail : Brazzaville

Catégorie : Collège des cadres

Durée du contrat : CDD

Description des tâches:

Le Manager Brand & Communication, les principales missions suivantes :

- Définir et piloter la stratégie marketing et communication
- S'assurer que la messagerie et le positionnement sont cohérents sur tous les canaux en rationalisant les prises de parole
- S'assurer de la présence et de la cohérence de la Marque sur l'ensemble du territoire
- Construire, entretenir et valoriser une image positive, originale et durable de MTN Congo en tant qu'Institution auprès de divers publics
- Assurer la construction et l'exécution du plan de communication ainsi que le reporting des indicateurs de performance clés de son pôle
- Encadrer la stratégie de communication pro-customer et s'assurer de son application dans les processus de développement des offres et services

Marketing

- Optimiser le budget de communication de l'entreprise sur les différents canaux
- Gérer la procédure de communication interdépartementale de l'entreprise
- S'assurer du respect de la procédure avec l'agence de communication et les contraintes du groupe pour un bon rendu
- Est garant de la santé de la marque
- Définir le plan média des différentes campagnes de communication
- Gérer les agences média et communication partenaires de l'entreprise

CONDITIONS REQUISES :

Qualifications :

Bac+4/5 en communication/marketing

Expérience :

Au moins 3 ans en communication et/ou marketing

Compétences :

- Environnement Windows (Word, Excel, PowerPoint, etc.)
- Communication écrite et parlée
- Anglais
- Solides compétences interpersonnelles - Grande attention aux détails -
- Communication d'entreprise
- Ingénierie communicationnelle
- Planification des médias
- Créativité
- Expression en Français et en anglais excellente
- Suivi et évaluation
- Business planning
- Gestion des partenaires

Qualités comportementales

- Leadership
- Innovation
- Relationship
- Intégrité
- Capacité de faire
- Capacité à communiquer et à faire des présentations,
- Engagement envers un environnement de travail coopératif et collaboratif, nécessitant une approche innovante
- Pensée stratégique

Date limite et lieu de dépôt des candidatures :

Les candidatures (lettre de motivation, curriculum vitae, récépissé de l'Onemo avec attestation de diplôme et références) sont à adresser, au plus tard le 15 avril 2021, à l'adresse suivante :

Recrutement.MTNCONGO@mtn.com (avec en objet l'intitulé du poste). Seuls les candidats sélectionnés seront contactés.

AVIS D'APPEL D'OFFRES N°002/ECG/DG/2021

POUR LA SELECTION D'UNE SOCIETE DE BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

La Direction Générale de Ecobank Congo lance un Appel d'Offres pour la sélection d'une société de bâtiments et travaux publics en vue de la réhabilitation de son agence située à Tié Tié – Pointe Noire.

Le dossier d'Appel d'Offres ou de candidature est à retirer à son siège social sis au 3^{ème} Etage de l'Immeuble de l'ARC Centre-ville Brazzaville et à Pointe-Noire à l'Agence Ecobank Atlantic Palace moyennant paiement de Cent Mille (100 000) FCFA en espèces, non remboursable.

Les Offres signées et cachetées devront être déposées aux mêmes adresses au plus tard le 26/04/2021 à 16 heures00.

Fait à Brazzaville, le 25/03/2021.

La Direction Générale

NÉCROLOGIE

Sylvia Addhas agent aux Dépêches de Brazzaville, les familles Ngomba et Ombouelet ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès de leur mère, grand-mère, tante, épouse, la veuve Ombouelet née Ngomba Marie. Présidente de l'organisation des Femmes du Congo (OFC), de la section 51/1 quartier 51 Ouenzé et secrétaire à la condition féminine, à l'enfance, à la famille et aux affaires sociales du Parti Congolais du Travail (PCT) de la section 51/1 quartier 51 Ouenzé. La veillée mortuaire se tient au n° 147 bis rue Bacongo Ouenzé, la date des obsèques sera communiquée ultérieurement.

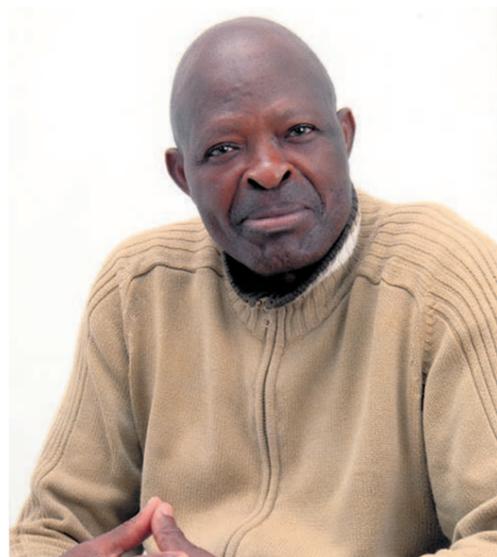


CHANGEMENT DE NOM

Je m'appelle Ngala Hortensia Christelle. Je désire être appelée désormais Berkibare Ngala Hortensia Christelle. Toute personne Justifiant d'un intérêt légitime pourra s'opposer dans un délai de trois (3) mois.

IN MÉMORIAM

4 avril 2009 – 4 avril 2021
Voici aujourd'hui douze (12) ans que Joseph Ockana a quitté cette terre des hommes.
Papa, tu es notre pensée tous les jours.
Les jours passent, mais les souvenirs restent.
Repose en paix dans la maison du Seigneur.
Les enfants Ockana



IMPRIMERIE DU BASSIN DU CONGO

Un outil industriel performant rapide.

OFFSET NUMÉRIQUE SÉRIGRAPHIE PELLICULAGE DOS CARRÉ COLLÉ CONCEPTION GRAPHIQUE



UNE LARGE GAMME DE PRODUITS



PRESSE

Quotidiens
Hebdomadaires
Mensuels
Numéros spéciaux...



OFFSET

Chemises à rabat
Magazines
Livres
Dépliants
Documents administratifs
Calendriers
Flyers
Affiches
Divers



+242 06 951 0773
00242 06 951 0773

PROGRAMME « AFRO-PÉPITES SHOW » 2021

Une congolaise parmi les lauréats

L'artiste musicienne congolaise Fanie Fayar figure parmi les trois artistes africains sélectionnés pour bénéficier du programme « Afro-pépites show » 2021, initié par l'association « Le rêve africain ».

Lauréate des 8es Jeux de la Francophonie dans la catégorie chant et décorée chevalier dans l'ordre du mérite national par le président congolais Denis Sassou N'Guesso, Fanie Fayar compte parmi les plus belles voix du moment sur le plan national. Avec un style musical varié alliant funk, pop et soul, aux polyphonies traditionnelles, elle prône l'amour, le vivre-ensemble, la tolérance, la diversité, l'humilité, le sens du devoir et du travail, le respect et la protection des droits humains, ainsi que bien d'autres valeurs, dans ses chants.

Surnommée la reine de la fusion, Fanie impressionne avec sa polyvalence, car elle est à la fois chanteuse, danseuse et multi-instrumentiste. Sa présence scénique et son agréable voix font d'elle une bête de scène. Grâce à son registre regorgeant d'une diversité linguistique (le lingala, le lari, le bouissi, le bambara, le wolof, le sango, le français, l'anglais et l'espagnol), l'artiste congolaise souhaite intéresser et accrocher les mélomanes de divers horizons.

Basée à Brazzaville, Fanie Fayar a parcouru le monde ces dernières années, pour des shows et des



La musicienne congolaise Fanie Fayar, l'une des lauréats du programme Afro pépites show 2021/DR

participations à des festivals en France, en Côte d'Ivoire, en Arménie, etc. Elle compte à son actif, un album intitulé « Boyamba ngai », sorti en 2018.

Les deux autres bénéficiaires de ce programme sont Jhonel, du Niger et Laliboi d'Afrique du Sud.

Slameur et poète, Jhonel séduit non seulement avec sa rhétorique, mais aussi la pertinence des sujets qu'il aborde. La survie des pauvres, l'aristocratie ou encore la perte des valeurs, sont autant de thèmes qui reviennent dans ses proses et ses vers, et qui accrochent les passion-

nés de l'art engagé.

Quant au second, il nous embarque dans l'univers du rap et de la trompette. Auteur de l'album « Siyangaph » qui est une ode à la robustesse, Laliboi, ce jeune créateur, s'est formé à la musique live, avec le soutien de ses compagnons Malcom Jiyane, Ayanda Zalekile et Mthunzi Mvubu. Ses textes explorent la musicalité du xhosa, une langue d'Afrique australe, parlée par une grande partie de la population sud-africaine. Dans le cadre de ce programme

d'accompagnement artistique, l'association African Dream (Rêve Africain) fera bénéficier aux trois artistes une exposition par Internet, afin de gagner en notoriété et de s'assurer une visibilité internationale. A en croire les organisateurs, les lauréats profiteront donc de leur large réseau, qui est constitué d'acteurs importants des industries créatives, de fans de la culture africaine, de médias sociaux et de nombreux autres partenaires à travers le monde.

Merveille Atipo

PHOTOGRAPHIE

La 1^{ère} édition de Kokutan'Art se tiendra du 20 au 24 avril à Brazzaville

Organisées autour du thème « L'Afrique en face », les Rencontres internationales de photographie et d'auteur de Brazzaville (Kokutan'Art) visent à promouvoir la création et la production photographique contemporaine du continent.



Initié par le collectif Mbongui art photo, Kokutan'Art se veut aussi une plateforme de création et d'expression des photographes d'Afrique et du Congo. Pour Lebon Zed, responsable de ce collectif et promoteur de l'événement, l'Afrique centrale regorge de photographes talentueux qui ne demandent qu'à s'exprimer et elle est avide des rencontres photographiques panafricaines, susceptibles de stimuler son développement et son exportation à l'international. « Kokutan'Art s'inscrit donc dans un élan de promotion. Le rendez-vous permettra aux photographes et partenaires d'échanger leurs expériences et d'émettre des réflexions sur l'avenir de cet art sur le continent », a-t-il fait savoir.

Pour sa première édition, Kokutan'Art réunira plus d'une dizaine de photographes, en provenance de plusieurs pays, à savoir : le Congo, Cameroun, Gabon, Mali, Sénégal, Togo, la République démocratique du Congo et la France. Parmi eux, on compte : Mirna Kintombo, Robert Nzaou, Baudoin Mouanda, Pierre Mans, Arnel Mboumba, Bunny Claude Massassa, Nathalie Guironnet, Francis Kodja, Godelive Kasangati, Moussa John Kalapo, Jacques Do Kokou.

Au nombre des activités retenues pour agrémenter cette rencontre figurent des expositions, ateliers, conférences-débats et une projection documentaire. Et en raison de la pandémie de Covid-19 qui restreint de grands rassemblements, les activités se dérouleront en présentiel et en ligne. De

ce fait, les participants hors du Congo interviendront uniquement à distance. L'exposition-photo multi artistes qui lancera l'événement sera l'occasion de découvrir l'étendue du talent artistique de différents photographes africains. Plusieurs thèmes nourrissent la vitrine qui reste à découvrir. Gastronomie, préservation du patrimoine culturel, respect des droits de la femme, écloison du secteur informel, tradition, identité, passé, dictature... Les différentes conférences prévues à l'occasion de la 1^{ère} édition du Kokutan'Art se dérouleront à l'Institut français du Congo de Brazzaville. Ces moments d'échanges s'articuleront autour de plusieurs thèmes, notamment : la pratique de la photographie à Brazzaville, la photographie et le droit d'auteur, la photographie africaine, photographie et vie des collectifs en Afrique.

En outre, les séances de projection de films documentaires sur la photographie auront lieu aux ateliers Salm. Le but étant d'initier le grand public au regard et à la pratique de cette discipline. A deux semaines de la tenue du festival, l'équipe organisatrice travaille pour que cette première édition soit une réussite et elle rassure que tous les préparatifs vont bon train. « Au stade actuel, nous pouvons dire que tout est au point pour que l'événement ait lieu. Aussi, nous sommes ouverts aux structures, mécènes... qui aimeraient bien soutenir dans l'organisation de ce festival photo, premier du genre au Congo », a souhaité Lebon Zed.

Merveille Atipo



Brésil & le Congo-Brazzaville
Coopération Educationnelle
Etudier au Brésil

PECG-G 2021 – Programme des Etudiants-Convention de Graduation



L'Ambassade de la République Fédérative du Brésil à Brazzaville a le plaisir d'informer au public que chaque année, le Brésil offre aux étudiants de vingt-deux (22) pays au monde dont le Congo_Brazzaville, des places et formations gratuites. Ainsi, pour cette année 2021, douze (12) étudiants congolais ont pu obtenir des places gratuitement pour aller poursuivre leurs études supérieures de premier cycle au Brésil. Ils vont bénéficier des formations totalement gratuites.

DIABLES ROUGES

La Fecofoot officialise la dissolution de tous les staffs techniques

La Fédération congolaise de football (Fécofoot) s'est prononcée lors de sa dernière réunion du comité exécutif tenue le 3 avril, en faveur de la dissolution de tous les staffs techniques des Diables rouges messieurs.

La session, qui s'est tenue dans la foulée de l'élimination des Diables rouges seniors à la phase finale de la Coupe d'Afrique des nations Cameroun 2021, a permis à la Fécofoot d'élaborer une fiche dans laquelle elle a défini le profil du futur sélectionneur, ses missions et les objectifs qui lui seront assignés, entre autres, qualifier le Congo à la phase finale de la CAN 2023.

« Après notre session du 20 mars, le devoir nous interpelle une fois de plus pour jeter un regard sur la vie de notre institution. La conformité nous recommande une session tous les deux mois. En ce moment exceptionnel, nous pouvons organiser une session d'urgence. Mais il n'est pas aisé de tenir une session dans les conditions difficiles marquées par l'élimination de notre équipe nationale à la phase finale de la CAN. Nous venons de passer certes à côté d'une échéance capitale mais nous avons l'obligation d'assurer l'avenir de notre football », a



L'élimination des Diables rouges a eu raison de la coordination technique/Adiac

précisé Jean Guy Blaise Mayolas, président de la Fécofoot. La conséquence de cette déclaration est la dissolution de tous les staffs techniques des équipes nationales des hommes. La coordination technique mise en place pour assurer l'intérim après la fin du contrat de Valdo a vu sa mission être écourtée après l'échec des Diables rouges dans les éliminatoires de la CAN. Les Diables rouges des moins de 17 ans sont restés sans sélectionneur depuis la

fin du contrat de Valdo Candi-do qui était également le responsable technique de cette catégorie. Les juniors congolais, quant à eux, n'ont pas pu se qualifier à la phase finale de la CAN des moins de 20 ans lors du tournoi de l'Union des fédérations de football d'Afrique centrale. Seules les Diables rouges A' ont disputé la phase finale du Championnat d'Afrique des nations sans parvenir à se hisser dans le dernier carré.

James Golden Eloué

CAN SENIORS DAMES DE HANDBALL

Le Congo partage le groupe C avec l'Angola et l'Algérie

Le tirage au sort de la phase finale de la 24e édition de la Coupe d'Afrique des nations seniors dames, Cameroun 2021, a été effectué le 1er avril à Yaoundé. Le Congo est logé dans le groupe C.



Cérémonie de tirage au sort de la Can seniors dames 2021/DR

Malgré la rivalité affichée du groupe C où l'on retrouve les ténors du handball africain, notamment l'Angola, l'Algérie et le Cap-Vert, le Congo donnera, sans nul doute, le meilleur de lui-même afin de sortir tête haute dans ce groupe et poursuivre normalement cette compétition dont les quatre meilleures équipes seront qualifiées pour la Coupe du monde.

Le groupe A est composé du Sénégal, de la Tunisie, de la Guinée Conakry et Madagascar. La République démocratique du Congo, le Cameroun, le Nigeria et le Kenya font partie du groupe B.

Lors de la signature du contrat avec le nouveau sélectionneur du Congo, Younes Tatby, le président de la Fédération congolaise de handball (Fecohand), César Dzota, demandait aux acteurs du handball congolais de s'unir afin de multiplier les chances des Diables rouges. Il est ainsi nécessaire que les Congolaises qui ont déjà débuté la préparation travaillent davantage car elles connaissent déjà leurs adversaires. Les sportifs devraient aussi jouer leur partition pour garantir une bonne prestation de l'équipe nationale de handball seniors dames.

La compétition se déroulera du 10 au 20 juin prochain au Cameroun. Le match d'ouverture se jouera entre le pays hôte et le Cap-Vert. Cette compétition continentale constitue la troisième édition du challenge Edith-Lucie-Bongo.

Rud e Ngoma

TRIBUNE LIBRE

La politique touristique du Congo face à la crise

Le projet de société « Ensemble, poursuivons la marche » de Denis Sassou N'Guesso emprunte, dès l'abord, le ton de la résilience. Il s'est agi, plus exactement, pour Denis Sassou N'Guesso de rappeler le contexte difficile dans lequel a été lancé « La marche vers le développement ».

Les Congolais se souviendront que la crise socioéconomique et sécuritaire qu'a connue le pays, au lendemain de l'élection présidentielle de 2016, ainsi que l'apparition de la pandémie de Covid-19, ont dégradé la situation sociale de la population et affaibli de nombreux secteurs d'activités.

Le tourisme, inscrit dans le « Plan national de développement 2018-2022 » comme un des axes prioritaires de la diversification de l'économie, a également été frappé de plein fouet.

À cet effet, Arlette Soudan-Nonault, ministre du Tourisme et de l'Environnement, a organisé, en 2017, les Assises nationales du tourisme, en vue de l'adoption de la loi sur la politique touristique du Congo. De plus, elle a encouragé, en mai 2020, l'élaboration d'un livre blanc par le Réseau des experts du tourisme en Afrique centrale. Ce, dans le but de faire un état des lieux du tourisme dans les pays d'Afrique centrale, analyser l'impact de Covid-19 sur le secteur touristique et proposer des mesures de relance.

Le Réseau des experts du tourisme en Afrique centrale a suggéré, entre autres, aux pays de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) d'envi-

sager un programme d'investissement dans les domaines qui profiteraient aussi au secteur touristique.

Il s'agit de l'aménagement des voies de communications, pour une meilleure accessibilité des sites touristiques, et principalement les aires protégées, souvent situées dans des zones marginales. Le développement urbain et l'assainissement des villes, en vue d'améliorer l'attractivité des villes d'Afrique centrale. L'amélioration des services sanitaires. Le renforcement des capacités en énergie électrique. L'interconnexion à la fibre optique, pour faciliter la promotion commerciale des pays d'Afrique centrale et la possibilité, pour les jeunes, d'entreprendre dans l'e-tourisme. La préservation et la valorisation des aires protégées. L'encouragement à investir massivement dans le secteur du tourisme, afin de diversifier des économies encore sous l'emprise de rentes constituées de ressources naturelles.

Au regard de ces perspectives, il convient de souligner l'adéquation entre les mesures proposées par le Réseau des experts du tourisme en Afrique centrale et la démarche politique de Denis Sassou N'Guesso. Si la diversification de l'économie s'est imposée comme un leitmotiv au cours de son précédent mandat, son projet de société « Ensemble, poursuivons la marche » prévoit un renforcement de la décentralisation, à travers le développement et l'aménagement du territoire, l'urbanisme et l'habitat, la santé de base, la réduction des risques et la gestion des catastrophes, le tourisme et les loisirs, le

sport et l'action culturelle, ainsi que l'entretien routier.

Le deuxième axe dudit projet de société, intitulé « La relance de l'économie et la création des emplois », comporte des réformes liées, entre autres, à la modification de la structure de l'économie pour plus d'emplois. À ce niveau, la diversification de l'économie passe par le développement des activités des secteurs primaires, secondaires et tertiaires, au nombre desquelles le tourisme et les loisirs.

Par ailleurs, Denis Sassou N'Guesso préconise un développement du tourisme fondé sur le potentiel existant du Congo, en privilégiant l'écotourisme. Conformément à la stratégie nationale de développement du tourisme, il envisage une division du territoire national en trois zones de développement touristique, à savoir « Brazzaville et ses environs », « L'axe sud » et « L'axe nord ».

S'agissant de « Brazzaville et ses environs », il est ici question de la mise en valeur des cascades de Brazzaville, des chutes de la Loufoulakari, du fleuve Congo et de ses affluents, de l'île Faignond, de l'île Mbamou, du Palais royal de Mbé, de la réserve naturelle de Lesio-Louna, de l'Ecole de peinture de Poto-Poto, de la Basilique Sainte-Anne, de la cathédrale Sacré-cœur, du marché des artisans du haut plateau, du mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza, des différents festivals, dont le Fespam et les Feux de Brazza.

« L'axe sud » mettra en relief les atouts qu'offrent Pointe-Noire et le département du Kouilou, à savoir le littoral et ses plages,

les gorges de Dioso, le fleuve Bas-Kouilou, le parc national Conkouati-Douli, la réserve de biosphère de Dimonika, la réserve naturelle de Tchimpounga, ainsi que les sites d'attraction culturelle que sont le Musée Ma Loango à Dioso, le port de Loango, la gare de Pointe-Noire et les festivals locaux.

Dans « L'axe nord », tout s'articulera autour de deux pôles, dotés chacun d'un aéroport international : Ollombo-Oyo et Ouesso, avec pour principaux sites naturels : les parcs nationaux d'Odzala-Kokoua et Nouabalé-Ndoki, les rivières Alima, Sangha et leurs affluents, la forêt équatoriale dans la Cuvette et dans la Sangha, la zone des confluences des cours d'eau à Mossaka, le parc de Ntokou-Pikounda, la réserve naturelle du Lac Télé et l'ensemble des cours d'eau navigables.

Qui plus est, l'Etat veillera à la formation des personnes aux différents métiers du tourisme, dans des écoles spécialisées, en formation continue ou par apprentissage sur le terrain. Pour les infrastructures devant servir de support (voies de communications, aéroportuaires et fluviales, sites d'hébergement, commerces...), l'Etat s'engagera et encouragera les investisseurs privés. Enfin, l'Etat mettra en place, tant au niveau national qu'international, une politique publique, qui mettra, à la portée de tous, les atouts touristiques du Congo.

Cette politique touristique démontre le pragmatisme politique de Denis Sassou N'Guesso, en dépit des difficultés liées à la crise que le Congo traverse.

Lydie Pongault

INTERVIEW

Delvin Ndinga : « Pourquoi tant de manigances ? Pourquoi ces mensonges ? »

Après son interview sur les ondes de RFI, l'international congolais revendique ses propos et fustige le comportement du sélectionneur Ngatsono et du vice-président de la Fécofoot Médard Moussodia.

Les Dépêches de Brazzaville (LDB): Delvin, on t'a entendu ce matin (vendredi 2 avril) tenir des propos très forts sur les ondes de RFI concernant l'élimination du Congo en Guinée-Bissau. Souhaites-tu développer avec nous ?

Delvin Ndinga (D.N.): Bonjour Les Dépêches de Brazzaville. Oui, bien sûr, j'assume et je maintiens mes déclarations. Lors de ce match à Bissau, il s'est passé des choses que je n'avais jamais vues en dix ans de sélection et qui m'ont poussé à prendre la parole pour que les générations suivantes ne les revivent pas.

Cette qualification nous tendait les bras, c'était une opportunité incroyable pour cette génération et pour le peuple congolais, mais cela a été gâchée à cause de l'incompétence et des manigances.

LDB : Avant de développer davantage, es-tu conscient que certains répondent que tu agis sous le coup de la frustration car tu étais remplaçant et que tu es en fin de carrière ?

D.N. : Même s'il y a forcément une part de frustration quand on ne débute pas un match, ce n'est pas ma non-titularisation qui me pousse à parler, c'est notre élimination. Si j'avais été écarté de l'équipe pour des raisons tactiques, j'aurais été le premier à célébrer le résultat. Mais cette mauvaise gestion a privé le Congo de cette qualification et je veux la dénoncer.

Quant à ma fin de carrière, oui, elle se rapproche. Il y a seize ans j'étais champion d'Afrique junior, depuis j'ai joué en Ligue 1, en Ligue des champions, j'ai joué la CAN 2015 et j'en écris aujourd'hui les dernières pages. Je l'accepte, je sais déjà ce que je veux faire ensuite. C'est aussi pour ça que je parle aujourd'hui, que j'ai ce courage. C'est probablement plus facile pour moi que pour d'autres joueurs, aussi blessés que moi par ce naufrage.

LDB : Dans tes propos de vendredi matin, tu n'es pas tendre avec le coach Ngatsono et tu cibles particulièrement le premier vice-président de la Fécofoot, Médard Moussodia, dont le nom revient souvent dans la bouche des joueurs et rarement en termes positifs. Que reprochez-vous à ce dernier ?

D.N. : Je lui reproche d'avoir poussé le sélectionneur à changer de classement, d'avoir imposé



Delvin Ndinga contre la Guinée-Bissau, en amical, en 2019

des changements de joueurs. Je ne sais pas quelles étaient ses motivations, mais j'espère qu'il aura à s'en expliquer face au peuple congolais.

Quant au coach Ngatsono, je regrette son manque de compétences, peut-être que le niveau était trop élevé pour lui. Mais je lui en veux surtout d'avoir manqué de courage face aux pressions. Ce que je dis est la vérité, puisque le coach l'a lui-même reconnu.

LDB : N'est-ce pas désespérant de voir un entraîneur, qui revendiquait cette place de numéro 1, expliquer qu'il n'est pas responsable parce qu'il n'est pas capable d'imposer ses choix et ses idées ?

D.N. : Oui, c'est triste, et je crois que ça révèle des lacunes profondes en termes de formation des techniciens. C'est dommage, car le sélectionneur était dans une position très favorable pour qualifier cette équipe, qu'il connaissait bien puisqu'il était l'adjoint de Valdo. Ça aurait peut-être pu changer certaines choses, mais malheureusement, il est rentré dans ces manigances.

LDB : Que veux-tu dire par manigances ?

D.N. : Après le match du Sénégal, j'ai demandé, en tant que capitaine, ce qu'il en était de nos primes de match nul. Le premier vice-président de la Fécofoot me dit que l'argent ne sera décaissé au Trésor que le lundi. C'était un mensonge, puisqu'en réalité, il a voyagé avec l'argent en Guinée-Bissau pour finalement le distribuer individuellement à chaque joueur, à son hôtel, au

retour à Brazzaville. Pourquoi tant de manigances ? Pourquoi ces mensonges ? On est en droit de se poser ces questions et ce genre d'interrogations, ce n'est pas bon pour notre football, cela crée de la suspicion.

LDB : Plusieurs co-équipiers m'ont expliqué qu'ils n'avaient pas ressenti un engouement de la part des instances lors de cette dernière ligne droite et que, par exemple, aucun dirigeant n'était venu féliciter l'équipe après le match nul contre le Sénégal.

D.N. : C'est vrai, je confirme que personne n'est venu nous voir après le Sénégal. Pour autant, j'ai senti un soutien de la part du ministre des Sports et du président de la Fécofoot qui ont donné les moyens à l'équipe de se qualifier. Mais cette volonté n'a pas été prolongée par la personne qui menait la délégation en Guinée-Bissau (ndlr : le premier vice-président de la Fécofoot, en l'absence du ministre des Sports et du président de la Fécofoot).

LDB : Certes les choix avant et pendant les matches ; cinq avant-centres dans la liste, les titularisations de Mayembo et Ibara le lendemain de leur arrivée, le temps de jeu de Bifouma, qui ne joue pourtant plus en club depuis 6 mois, ont interpellé les observateurs et supporters. Mais pourquoi cette équipe, face à tant d'incohérences n'a pas pris son destin en main pour aller chercher la qualification en autogestion ?

D.N. : On a probablement man-

qué de caractère et de courage. Pourtant, avec Francis N'Ganga (ndlr : candidat au poste de team-manager, l'ancien latéral gauche a accompagné l'équipe durant cette date Fifa), on a parlé aux joueurs afin de mobiliser l'équipe vers cet objectif. Mais sur le terrain, cela ne s'est pas concrétisé.

LDB : A aucun moment lors des deux matches, et malgré un résultat somme toute honorable face au Sénégal de Sadio Mané, on n'a jamais senti que cette équipe congolaise mettait les ingrédients pour emballer le match, pour gagner. Partages-tu ce sentiment ?

D.N. : Oui, contre le Sénégal, nous avons peut-être été trop prudents, ce qui peut s'expliquer par la qualité de l'adversaire, qui peut te punir à la moindre erreur. Mais sans nous exonérer, nous les joueurs, n'est-ce pas à l'entraîneur de faire les changements pour changer le cours d'un match et renverser la tendance ?

C'était différent à Bissau, où l'on a clairement manqué d'expérience sur le terrain. Face au Sénégal, j'ai beaucoup parlé à mes co-équipiers pour les aider. Et malheureusement, je n'étais pas sur le terrain pendant tout le dernier match et ça a manqué à l'équipe

LDB : Durant cette campagne éliminatoire, le Congo n'a pris qu'un point à l'extérieur, à Mbabane, là où les adversaires en ont pris trois. C'est malheureusement une habitude pour les Diables rouges,

qui voyagent mal depuis des années, quelles que soient les générations...

D.N. : La seule exception est la campagne pour la CAN 2015 avec les victoires à Calabar, à Khartoum, le nul à Polokwane. Et ce n'est pas un hasard si c'est la seule fois qu'on se qualifie (ndlr : les deux dernières participations du Congo datent des CAN 2000 et 2015). L'équipe avait un gros mental et voyageait bien.

LDB : Penses-tu que le groupe actuel soit soudé et uni ?

D.N. : Je pense que ce groupe a davantage de talent que la génération 2015, en revanche, je pense qu'il manque d'unité, de solidarité et que certains joueurs manquent d'humilité et se voient déjà arrivés, alors que ce n'est pas encore le cas. L'un des chantiers du futur sélectionneur sera de donner un supplément d'âme au groupe.

LDB : Est-ce que publiant des listes séparées entre les internationaux issus de la diaspora et ceux issus du championnat local, les instances ne creusent-elles pas déjà un fossé entre les joueurs ?

D.N. : Si, clairement, cela contribue à créer des tensions dans le vestiaire. Il faut que cela change, avec une liste unique, car un Diable rouge est un Diable rouge, d'où qu'il vienne. Consciemment ou pas, cela entraîne des différences de traitement, des injustices entre les joueurs.

Par exemple, à Bissau, Hardy Binguila, qui était pourtant performant à l'entraînement, se retrouve en tribunes. Durant la causerie, le sélectionneur a expliqué que, comme le gouvernement a dépensé de l'argent pour faire venir les joueurs de la diaspora, il veut les mettre en priorité sur la feuille de match. Ça m'a révolté et je l'ai dit après le match : les meilleurs joueurs doivent jouer, d'où qu'ils viennent. On doit se recentrer sur les critères sportifs si on veut que cette équipe aille de l'avant.

LDB : Pour finir cet entretien, Delvin, évoquons ton avenir personnel : tu avais fait ton retour avec l'envie de disputer une deuxième coupe d'Afrique des nations. Cet échec met-il un point final à ta carrière internationale ?

D.N. : Je vais y réfléchir et le prochain sélectionneur fera ses choix. Comme on dit, il ne faut jamais dire jamais.

Propos recueillis par Camille Delourme

DIPLOMATIE

Félix Tshisekedi s'est entretenu avec l'ambassadrice de la Grande Bretagne en RDC

Le président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, a reçu en audience, le 2 avril, à la Cité de l'Union africaine, Mme Emily Maltman, ambassadrice de la Grande Bretagne en République démocratique du Congo (RDC).

L'échange entre les deux personnalités a tourné autour de l'appui que le Royaume Uni entend apporter à la RDC dans ses efforts visant à réduire les conflits armés dans sa partie est. C'est ce qu'a révélé à la presse, au sortir de l'audience, la diplomate britannique qui a également indiqué avoir abordé avec le chef de l'Etat la nature de la collaboration qu'entend imprimer son pays avec l'Union africaine sous le leadership de Félix-Antoine Tshisekedi notamment sur les questions de changement climatique et économique d'après covid-19. « Nous allons continuer à collaborer sur ces questions et c'est important que les efforts de l'Etat congolais soient appuyés et accompagnés par la communauté internationale », a indiqué Mme Emily Maltman.

Et d'ajouter que la Grande Bretagne va poursuivre son appui en RDC en termes d'assistance technique et de suivi du programme de stabilisation de sa partie est. Outre cela, le Royaume Uni entend également apporter, au plan social, sa collaboration sur les questions liées à l'éducation en général et des jeunes filles congolaises en particulier.

Abordant la problématique du changement climatique en perspective de la tenue cette année du prochain sommet sur le climat (COP 26) prévu en Grande Bretagne, la diplomate britannique a indiqué que l'une des priorités de ces assises est d'améliorer l'accès au financement pour soutenir le programme de lutte contre le changement climatique, assurer l'adaptation à ses effets viciés, sauvegarder les forêts et promouvoir l'investissement dans les énergies renouvelables.

Alain Diasso

CAF-C1

Pas de quarts de finale pour Mazembe

C'est un début d'année 2021 catastrophique pour le football congolais en Afrique. Après les Léopards de la RDC éliminés à la phase des groupes des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations (CAN), le TP Mazembe n'a pas accédé en quarts de finale de la Ligue des champions d'Afrique.

Le Tout-Puissant Mazembe ne disputera pas les quarts de finale de l'édition 2021 de la C1 africaine. Les Corbeaux de Lubumbashi ont été battus, le 2 avril, au stade du 5 juillet d'Alger par CR Belouizdad d'Algérie, par deux buts à zéro, en cinquième journée de la phase des groupes (B) de la Ligue des champions d'Afrique. C'est dans les dix dernières minutes de la partie que l'équipe coaché par Pamphile Mihayo Kazembe a craqué, en encaissant coup sur coup les deux buts, d'abord à la 84e minute par Amir Sayoud, et ensuite à la 86e minute par Youcef Bechou. Pour cette rencontre, Mazembe n'avait pas droit à l'erreur, au risque d'être éliminé dès la cinquième journée. Ce qui était redouté, c'est ce qui est arrivé.

Avant la rencontre, l'entraîneur Mihayo connaissant l'enjeu du match, en dépit de l'absence de certains joueurs importants : « On a préparé ce match correctement, sachant bien que ce sera comme une finale pour les deux équipes. Nous nous préparons pour faire mieux, c'est à dire arracher les points. Les absents (Ndlr), ce sont des joueurs importants pour l'équipe, mais il y en a d'autres. Il faut juste leur donner confiance à travers des consignes et je pense qu'ils vont faire la bonne chose ». Ainsi, le onze des Corbeaux s'est composé du gardien de but Malien Ibrahim Mounkoro, et dans le champ, Godet Masengo, Tandji Mwape, Kabaso Chongo, Arsène Zola (qui revenait des Léopards victorieux des Scorpions de la Gambie en 6e journée des éliminatoires de la CAN, le Camerounais Cédric Martial Zamba Ikong, Christ Kinsangala (remplacé à la 56e minute par Nicolas Kazadi), Isaac Tshibangu (remplacé à la 55e minute par Gondry Sudi Bibombe), Joël Beya (remplacé à la 79e minute par Chico Ushindi wa Kubanza), Philippe Kinzumbi et Adam Bossu Nzali. Du côté de Belouizdad, on a retrouvé dans la composition de départ le gardien de but Moussaoui, et dans le champ, Nessakh (remplacé à la 90e minute par Benderrouya), Bouchar, Keddad, Boulekhous, Mrezigue, Tarikat (remplacé à la 58e minute par Amir Sayoud et buteur), Draoui, Bakir (remplacé à la 58e minute par Selmi), Bellahouel (remplacé à la 73e minute par Gasmi) et Belkhir (remplacé à la 73e minute par Youcef Bechou et buteur).

Mazembe est éliminé à la phase des poules après avoir inscrit un seul but (de Trésor Mputu) en cinq rencontres, trois défaites et deux matchs nuls, dernier du groupe à une journée de la fin de la phase des groupes avec points, derrière Mamelodi Sundowns d'Afrique du Sud (13 points), CR Belouizdad (6 points) et Al Hilal du Soudan (4 points). Dans le live du match sur le site web officiel du club, on peut lire : « Il est trop facile d'en imputer la responsabilité au seul coach Mihayo, lequel a travaillé de son mieux avec des joueurs bien éloignés du top niveau et des anciens qui n'ont plus la force de renverser le cours du jeu. C'est sur ce constat qu'il faut rebâtir un nouveau Mazembe ». L'heure est donc à la reconstruction du club dirigé par l'homme d'affaires et politicien Moïse Katumbi Chapwe.

Martin Engimo

EPST

Une commission pour examiner au cas par cas la situation des écoles à problème

Selon le ministre chargé du secteur, une dérogation sera sollicitée auprès du Premier ministre, pour la régulation de la situation administrative des écoles fonctionnant avec des faux arrêtés mais réunissant des conditions requises de viabilité.



Les élèves dans une salle de classe/DR

À la suite des instructions du Premier ministre en rapport avec la désactivation des écoles à problème sur toute l'étendue du pays, le ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et technique, Willy Bakonga, vient d'instituer une commission ad hoc. Cette dernière, selon un communiqué du 1er avril, aura comme mission d'étudier au cas par cas, la situation de ces établissements d'enseignement.

Et au ministre Bakonda de noter qu'il s'agit, en effet, des écoles datant de l'époque coloniale et celles créées immédiatement après l'indépendance, éligibles à la régulation collective. De l'avis du ministre chargé de ce secteur, ces écoles sont celles datant d'avant la procédure de la création par voie d'arrêté.

Toutefois, pour les écoles fonctionnant avec des faux arrêtés mais réunissant des conditions requises de viabilité, Willy Bakonga a rassuré qu'une dérogation sera sollicitée auprès du Premier ministre, en vue de la régularisation de leur situation administrative.

Une vaste blague

Réagissant à cette décision de désactiver des écoles à problème, une ONG pense que cette décision serait « une vaste blague et escroquerie d'État ». Pour l'ONG YMAE, en effet, incapable d'assurer le financement de l'éducation, l'État congolais excelle dans des spectacles. « Après le procès dit de détournement des fonds alloués à la gratuité (des fonds obscures et chimériques), alors qu'il s'agit des frais de fonctionnement, on assiste actuellement à un autre spectacle, celui de la désactivation des écoles fonctionnant avec les faux arrêtés. Ces sont des aventures car la voie tracée après l'ORINU requiert une option de régularisation de ces écoles étant donné que ces sont des écoles qui existent mais qui pour diverses raisons ne possèdent pas des vrais documents », explique le secrétaire général de cette organisation, Serge Bondedi. En outre, souligne-t-il, cette régularisation devrait être précédée par la mission de rationalisation des écoles et

bureaux gestionnaires à l'issue des missions mixtes après, bien sûr, la plénière sur l'ORINU qui ne s'est jamais tenue avec la bénédiction de la Banque mondiale. Notant que cette dernière est « un partenaire financier auquel on accorde de moins en moins du crédit car il soutient la réforme sur la gratuité sans tenir compte des observations de la société civile vu qu'elle est trempée de plus en plus dans les flous avec ses projets sans impact visible dans le secteur de l'éducation ».

À l'en croire, seuls les faibles d'esprit tomberont dans ces diversions pour tromper l'œil avec cette vaste blague des écoles possédant des faux arrêtés. « Il faut plutôt identifier les écoles des députés nationaux qui, pour la plupart, n'existent pas mais possèdent de vrais documents », conseille cet activiste, avant de noter qu'on est en présence d'un État incapable de soutenir la gratuité et qui provoque des faits de diversion. « Il faut être vigilant et éviter de tomber dans le sensationnel », avertit-il.

Lucien Dianzenza

7^e ART

« The cost of cobalt », un documentaire sur les méfaits de l'extraction du cobalt en RDC

Le film a été réalisé par les cinéastes Robert Flummerfelt et Fiona Lloyd-Davies, avec le soutien du Pulitzer Center on Crisis Reporting.

Dans les zones d'extraction de cobalt du Katanga en République démocratique du Congo, explique-t-on, des bébés naissent avec d'horribles malformations congénitales. Selon des recherches publiées dans le journal médical The Lancet et ailleurs, fait-on savoir, l'extraction du cobalt, la fusion et d'autres pratiques industrielles connexes dans la région polluent l'environnement et contaminent les personnes travaillant dans les mines ou vivant à proximité. Les conséquences sur la santé sont désastreuses, en particulier pour les femmes enceintes et les enfants qu'elles portent.

En effet, indique-t-on, des scientifiques et des médecins découvrent de plus en plus de preuves de la pollution de l'environnement due à l'exploitation minière industrielle, qui, selon eux, peut être la cause d'une série de malformations, allant de la fente palatine à certaines malformations si graves que les bébés sont mort-nés. « The cost of cobalt » présente les médecins traitant les enfants affectés et les scientifiques qui mesurent la pollution. Plus de 60% des réserves mondiales de cobalt, rappelle-t-on, se trouvent en RDC et ce minéral est essentiel pour la production de

batteries de voitures électriques, ce qui peut être la clé de la réduction des émissions de carbone et du ralentissement du changement climatique. « Le cobalt fait peut-être partie de la solution mondiale au changement climatique, mais dans ce film, nous nous demandons: est-il juste que la prochaine génération du Congo paie le prix de sa santé ? Beaucoup espèrent que plus le monde comprendra la situation difficile, plus la pression sera exercée sur l'industrie ici pour trouver des solutions », expliquent les auteurs du film.

Patrick Ndungidi

HUMEUR

La nécessité de réformer l'enseignement général s'impose

Loin de nous l'idée de faire l'apologie de l'enseignement dit technique ou professionnel au détriment de celui qualifié de général. Il est certainement vrai que, et cela se vérifie chaque jour, l'enseignement technique et/ou professionnel que certains appelleraient à juste titre par l'« anti-chambre » de la formation qualifiante offre aujourd'hui plus d'opportunités d'emplois que d'autres secteurs de l'enseignement.

Sans langue de bois aucune, lorsqu'on s'écrit l'enseignement général tel qu'il continue d'être dispensé à l'heure actuelle, on a sans doute l'idée d'affirmer que cet enseignement produit maintenant plus de chômeurs que des jeunes gens capables de se prendre en charge eux-mêmes sur le plan socio-professionnel. Donc il y a là un vrai problème à résoudre. Et la question que de nombreux Congolais, c'est-à-dire parents, élèves et étudiants se posent est la suivante : « Est-ce qu'il est question de mettre fin à l'enseignement général ? » Réponse : non, mais il est plutôt question de revoir de fond en comble les différents contenus de celui-ci en vue de les adapter à la nouvelle donne qui devrait s'arrimer avec les besoins sociaux du marché actuel de l'emploi.

Oui, l'enseignement général a formé des brevetés, des bacheliers, des licenciés, des maîtrisards, des docteurs et autres, mais nombreux sont ceux qui peinent à satisfaire le profil tant recherché par quelques rares investisseurs qui arrivent au pays. Ainsi donc, il faut l'avouer, car cet enseignement général tel qu'il est dispensé relève d'une certaine époque faite de théories et d'abstraction alors que l'enseignement technique et/ou la formation qualifiante embrasse le concret et l'objet-réel en ouvrant vite la voie au métier et/ou à la profession, disons-mieux à la carrière.

Que représente un titulaire d'une licence en architecture, agronomie, mécanique, Pétrochimie, Maintenance-Informatique, comptabilité, métallurgie, aviculture, génie-civil, maçonnerie, menuiserie, élevage. Sauf erreur de notre part, ces spécialistes ont le métier dans leurs mains et il suffit d'un rien pour qu'ils émergent socio-économiquement. Cependant, leurs collègues titulaires d'un même grade en philosophie, linguistique, grammaire, littérature, histoire n'auront que de l'enseignement général comme seul débouché. Disons-le clairement, si l'enseignement général n'est pas réformé, ce serait un « gisement de serpents sans venin ».

Au cours des décennies 70 et 80, les chances d'accéder à un emploi étaient proportionnellement partagées entre ceux qui brandissaient des diplômes théoriques et des diplômes techniques ou « qualifiants », or maintenant la question du profil technique arrête de nombreux jeunes à la quête de leurs premiers emplois. Il faut aller vers la réforme de l'enseignement général. Cette réforme serait la prise en compte des offres d'emplois actuelles, c'est-à-dire l'introduction dans les programmes d'enseignement général des métiers qui ouvrent la porte à l'auto-insertion socio-professionnelle des jeunes formés. Quand un élève est en classe de quatrième par exemple, en plus de cette formation classique qui tend à devenir obsolète, il doit être capable de connaître comment on peut monter une entreprise. Et cela ce sera salutaire pour son futur. A bon entendeur salut !

Faustin Akono

VATICAN

Le pape François appelle à faire cesser le fracas des armes et partager les vaccins

Le pape a jugé «scandaleux» dimanche, dans son traditionnel message de Pâques, la poursuite des guerres et de la course à l'armement dans le contexte de la pandémie, et exhorté la communauté internationale à partager les vaccins contre le Covid-19 avec les pays les plus pauvres.

Le pape François a consacré son allocution pascale, précédant la bénédiction Urbi et Orbi (à la ville de Rome et au reste du monde), aux plus vulnérables, les malades souffrant du Covid-19, les migrants, les personnes précipitées dans la précarité par la pandémie, et les populations victimes des guerres en Syrie, au Yémen, en Libye et en Afrique.

«La pandémie est encore en cours ; la crise sociale et économique est très lourde, en particulier pour les plus pauvres ; malgré cela – et c'est scandaleux – les conflits armés ne cessent pas et les arsenaux militaires se renforcent», a-t-il fustigé.

Le souverain pontife a appelé à faire «cesser le fracas des armes dans la bien-aimée et martyrisée Syrie, où des millions de personnes vivent désormais dans des conditions inhumaines, ainsi qu'au Yémen dont les événements sont entourés d'un silence assourdissant et scandaleux, et en Libye où l'on entrevoit enfin la sortie d'une décennie de disputes et d'affrontements sanglants». Il a également évoqué ceux qui en Birmanie, théâtre d'un coup d'Etat et de manifestations réprimées dans le sang par les militaires, «s'engagent pour la démocratie en faisant entendre

pacifiquement leur voix». Il a demandé à la communauté internationale de venir en aide au «peuple libanais qui traverse une période de difficultés et d'incertitudes» et dit espérer que «Israéliens et Palestiniens retrouvent la force du dialogue pour parvenir à une solution stable», répétant son soutien à une solution à deux Etats indépendants. Le pape a salué «le chemin de pacification entrepris» en Irak, où il s'est rendu en mars - première voyage de l'Argentin depuis novembre 2019 -, fustigé «les violences internes et le terrorisme international» au Sahel et au Nigeria, et souhaité la libération des prisonniers dans les conflits en Ukraine et au Haut-Karabakh.

Au sujet de la crise épidémique, après avoir rendu hommage aux médecins et infirmiers en première ligne, il a rappelé que «les vaccins constituent un instrument essentiel pour cette lutte». «Dans l'esprit d'un internationalisme des vaccins, j'exhorte donc toute la Communauté internationale à un engagement partagé afin de surmonter les retards dans leur distribution et en favoriser le partage, en particulier avec les pays les plus pauvres».

Partout dans le monde, a-t-il souligné, «la pandémie a malheureusement augmenté dramatiquement le nombre de pauvres et le désespoir de milliers de personnes», appelant «les autorités publiques» à leur offrir «les aides nécessaires à une subsistance suffisante».

François avait auparavant célébré la messe de la Résurrection en présence d'une centaine de personnes.

Vendredi soir, il avait présidé sur la place Saint-Pierre son deuxième Chemin de Croix d'affilée sans public à cause du Covid, mais avec la participation d'enfants italiens. Et il avait célébré le dimanche 28 mars la messe des Rameaux, qui marque l'entrée dans la semaine sainte de Pâques, en présence d'une centaine de fidèles et une trentaine de religieux.

Le pape argentin, âgé de 84 ans, a considérablement réduit ses apparitions publiques depuis le début de la pandémie, lui qui d'ordinaire prise les bains de foule, serre volontiers les mains des fidèles et embrasse les enfants.

Alexandria Sage et Gaël Branchereau

NOUVEAU TRONÇON POINTE-NOIRE - OUESSO

La 1^{re} ligne Directe qui rapproche
le Sud du Nord

06 702 15 23 / 06 510 06 25

Départ: tous les Samédis 7h30
Les réservations sont en cours dans
toutes les agences de Pointe-Noire

05 728 88 33 / 06 587 44 60
contact@oceandunord.com
www.oceandunord.com

OCEAN du NORD
Sécurité - Confort - Fiabilité

www.oceandunord.com
contact@oceandunord.com
06 587 44 60 / 05 728 88 33

	POINTE-NOIRE à destination de		POINTE-NOIRE à destination de	
	ADULTES	ENFANTS	ADULTES	ENFANTS
DOLISIE	5.000	5.000	NGO	17.000 / 15.000
LOUDIMA	7.000	6.000	GAMBOMA	20.000 / 17.000
NKAYI	8.000	6.000	INKOUELE	20.000 / 17.000
MADINGOU	8.000	6.000	OLLOMBO	20.000 / 17.000
BOUANSA	8.000	6.000	OYO	22.000 / 20.000
LOUTETE	8.000	6.000	OBOUYA	22.000 / 20.000
MINDOULI	10.000	8.000	OWANDO	25.000 / 22.000
MAYAMA	10.000	8.000	MAKOUA	25.000 / 22.000
PK 45	15.000	13.000	MAMBILI	30.000 / 27.000
			OUESSO	30.000 / 27.000

INTERVIEW

Mathieu Essango : « Le commissariat national aux comptes, c'est 40 ans au service de l'audit des entreprises publiques et parapubliques »

Le Commissariat national aux comptes (CNC), institution sous tutelle de la présidence de la République, totalise quarante (40) ans d'existence cette année en tant qu'auditeur des sociétés d'État. Dans un entretien exclusif aux Dépêches de Brazzaville (LDB), le commissaire général, Mathieu Essango (M. E.), revient sur les expériences de son institution et ses principales missions, ainsi que les défis à relever en matière de logistique, de formation des cadres, de collaboration avec les autres entités publiques.

LDB : Quand est né le CNC et quelles sont ses missions ?

M.E. : Le CNC a été institué il y a quarante (40) ans aujourd'hui, par la loi n°13/81 du 14 mars 1981, portant charte des entreprises d'État et le décret n°84/726 du 27 juillet 1984 portant statut, organisation et fonctionnement. Il est un établissement public à caractère comptable, jouissant d'une autonomie financière.

Aux termes de cette loi, le CNC est l'auditeur et commissaire aux comptes des entreprises publiques, parapubliques et établissements ou organismes bénéficiant des financements de l'État. Sa mission principale consiste à certifier la fiabilité, la régularité et la sincérité des informations comptables et financières de ces entités contrôlées, afin de permettre aux dirigeants et partenaires de prendre des décisions responsables.

Le CNC obéit, pour cela, aux normes internationales d'audit prescrites par l'IFAC (International Federation of accountants), au droit comptable de l'OHADA (Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires), et aux lois et règlements applicables en République du Congo.

LDB : Quel est le bilan du CNC quarante ans après sa création ?

M.E. : Après quarante ans d'existence, le CNC jouit d'une expérience et de la compétence requise pour accomplir sa mission régalienne et de souveraineté nationale. Au cours de ces années, le

CNC a audité près d'une centaine d'entités publiques et privées et produit des centaines, sinon des milliers de rapports d'opinion et de recommandations. Il a contribué à la mise en œuvre de la politique de développement des entreprises et d'assainissement de leur gestion financière.

En outre, plusieurs séminaires de formation technique, de recyclage ou de perfectionnement des cadres des entreprises se sont tenus durant cette période. Nous pouvons citer certaines réalisations, notamment : l'édition du manuel comptable des entreprises d'État ; une adaptation originale inédite du droit OHADA aux entreprises d'État ; la maîtrise d'œuvre des missions spécifiques du programme d'assistance technique (PAT)- Banque mondiale ; et l'audit d'évaluation des entreprises à privatiser et beaucoup d'autres réalisations.

Ce qui justifie, aujourd'hui notre devise «l'expérience au service de l'entreprise». Aussi, notre place de doyen de cabinet dans la profession est de renommée.

LDB : Quels sont vos rapports avec les institutions étatiques et les entreprises du portefeuille public ?

M.E. : Le CNC entretient de bons rapports avec les institutions étatiques et les entreprises du portefeuille public. Cependant, il y a quand même des mises au point à faire sur la place du CNC.

Nous pouvons relever ici que les contrôles ne sont pas toujours



les bienvenus dans les entités publiques, malgré le caractère obligatoire de ceux-ci. Nous voudrions tout juste rappeler que le CNC est un cabinet conseil de l'État. Les travaux d'audits et de contrôles effectués par le CNC sont destinés à aider les entités publiques à améliorer leur gestion, à suggérer les mesures et recommandations nécessaires à la prise des décisions responsables pour l'intérêt de l'entité. Par principe, le CNC ne s'ingère pas dans la gestion des entités et ne joue que le rôle de conseil dans le respect des diligences professionnelles.

LDB : Le CNC tient-il toujours sa place avec l'arrivée des nouveaux cabinets d'audit privés ?

M.E. : Les cabinets privés ont toujours existé et le CNC travaille déjà en co-commissariat avec ces derniers, depuis de longues dates. Le CNC reste le garant de l'intérêt général. La diversification devrait

améliorer la qualité des prestations. Les cabinets privés sont importants, mais on ne peut pas les laisser seuls assurer le contrôle des intérêts publics de notre économie.

Le CNC a une grande expérience, ce qui est un atout non négligeable.

LDB : Quels sont les défis de votre institution ?

M.E. : Aujourd'hui, le fonctionnement de certains établissements publics jouissant d'une autonomie financière est resté, pour l'essentiel, sans culture de contrôle.

Les défis qui s'imposent au CNC sont nombreux : de montrer l'importance des audits pour garantir le bon usage et la sauvegarde des financements publics dans toutes les entités ; de vulgariser la culture du contrôle au niveau national qui reste une préoccupation ; de faire accepter aux entités d'une certaine taille, la planification et le contrôle des commissaires aux comptes comme toutes autres activités ; et de faire accepter l'audit comme une activité normale pour une bonne gouvernance d'une entité.

La logistique devrait, enfin, être renforcée pour permettre au CNC de se déployer dans toute la République.

LDB : Le CNC a procédé au renforcement des capacités de son personnel. Peut-on s'attendre à de nouvelles réformes ?

M.E. : Nous sommes dans un domaine où les innovations inter-

viennent souvent à cause de nouveaux risques qui surviennent et qui changent tout le temps. C'est ainsi que nous optons pour, entre autres programmes, la formation continue de nos cadres dans les domaines de l'audit et de la révision comptable en lien avec les nouvelles normes OHADA ; l'élaboration d'un programme d'information et de conscientisation des dirigeants des entreprises et établissements publics ; ainsi que l'extension des missions d'audit légal des établissements publics à budget autonome et dans les collectivités locales.

LDB : Quel est votre dernier mot ?

M.E. : En cette période d'assèchement de ressources, une meilleure gouvernance dans les entités publiques contribuerait à réduire les déficits publics et préserver les équilibres macro-économiques du pays. Il serait impérieux que l'autorité publique prenne toutes les mesures qui s'imposent afin de faire respecter la réglementation en matière d'exercice du commissariat aux comptes dans les entités publiques dans notre pays.

Aussi, dans l'intérêt d'améliorer la bonne gouvernance et la mise en œuvre du programme de société du président de la République, toutes les entités publiques devraient s'arrimer à la culture de contrôles légaux. Le CNC devrait jouer tout son rôle dans les réformes attendues dans le secteur public.

Propos recueillis par Fiacre Kombo

RÉFLEXION

Et Joe Biden s'imposa ...

S'il fallait une preuve que les Américains ont tourné définitivement la page Trump et pris la juste mesure des défis de ce temps auxquels ils se trouvent confrontés, la stratégie globale qu'affiche leur nouveau président est là pour l'apporter. Moins de cent jours après son installation dans le « bureau ovale » de la Maison Blanche Joe Biden multiplie, en effet, les décisions qui mettent un terme à la politique dite de l'« America first » que son prédécesseur avait inscrite en tête de ses priorités, provoquant un repli sur soi de la première puissance mondiale que celle-ci aurait fini par payer cher, très cher.

Témoignent de ce changement radical de nombreuses décisions : le retour des Etats-Unis dans l'Accord de Paris sur le climat, la relance de l'économie américaine grâce à des dépenses publiques qui pourraient atteindre le montant

pharamineux de 5.000 milliards de dollars, l'ampleur de la réponse apportée par l'Etat à la lutte contre la pandémie du coronavirus, la reprise pour l'instant indirecte des négociations avec l'Iran sur la question éminemment délicate de l'arme nucléaire, le resserrement des liens entre les Etats-Unis et l'Europe, les discussions pour le moins musclées que Washington engage avec Moscou et Pékin, la recherche d'un accord avec le Mexique pour mettre un terme au déferlement incontrôlable des migrants sur le sol américain...

Autant de décisions que Donald Trump refusait de prendre alors qu'il en avait le pouvoir, ce qui affaiblissait de façon inquiétante la présence américaine sur la scène mondiale et réduisait plus généralement l'influence du camp occidental dans le champ diplomatique planétaire.

Les temps à venir confirmeront sans

aucun doute la volonté de Joe Biden de corriger les erreurs commises par Donald Trump tout au long de son mandat et de rendre aux Etats-Unis la place éminente qu'ils avaient acquise tout au long du siècle précédent en se portant par deux fois au secours de la vieille Europe lors des guerres mondiales de 1914-1918 et 1940-1944. C'est pourquoi il importe au plus haut point que l'Afrique, pour ne citer qu'elle, fasse mieux entendre sa voix à Washington et à New York comme le suggère finement aujourd'hui l'ancien président Barack Obama plus présent que jamais au côté de Joe Biden et qui, de ce fait, redevient très influent.

Lenjeu est d'autant plus important pour les Africains que les Etats-Unis vont devoir s'investir massivement sur le continent comme le fait aujourd'hui la Chine de Xi-Jinping et comme s'apprête à le faire de nouveau la Russie de Vladimir

Poutine, en raison du poids humain, économique, financier croissant du continent. Ignoré largement par Donald Trump celui-ci figurera certainement dans les années à venir en bonne place dans les priorités de la diplomatie américaine avec tous les avantages que cela lui procurera.

Le fait que Joe Biden s'emploie à concrétiser dans le temps présent la politique d'ouverture qu'il n'a pas cessé de proposer à ses concitoyens tout au long de la campagne et qui lui a permis de se faire élire ouvre tous les champs possibles au développement d'une coopération efficace entre les deux continents. Ceci est d'autant plus vrai qu'il ne briguera sans doute pas un nouveau mandat en 2024 mais fera tout pour que sa vice-présidente, Kamala Harris, femme noire née d'un père jamaïcain et d'une mère indienne, lui succède à la tête de l'Etat fédéral.

Jean-Paul Pigasse